

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**
M. MARTIN LESSARD, commissaire

**PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR CHARLEVOIX À BAIE-SAINT-PAUL
ET À SAINT-URBAIN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 22 janvier 2025 à 13 h 30
Musée d'art contemporain de Baie Saint-Paul
Pavillon Jacques-Saint-Gelais Tremblay
23, rue Ambroise-Fafard, Baie-Saint-Paul (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 22 JANVIER 2025

DÉPÔT DE DOCUMENTS 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. HANS MOREAU 17

M. GASTON DUCHESNE..... 44

Mme CYNTHIA JOBIN 60

M. JACQUES TÉTREAULT 84

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. ANTHONI BARBE 104

Mme ÉMÉLIE BERNIER.....117

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 JANVIER 2024 À 19 H

SÉANCE DU 22 JANVIER 2025
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain. Dans un premier temps, je souhaite vérifier si le porte-parole du promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance, la séance d'hier soir. Donc, Monsieur Alary-Paquette?

10

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Bonjour.

15

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

20

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Et puis oui, je confirme : on a déposé à l'instant, en fait, d'abord la capsule sur la grive de Bicknell, qui a été présentée en fin de séance, hier.

25

Aussi, la liste des mesures de gestion de l'eau pluviale, qui sont, en fait, les standards de conception des différentes installations de drainage sur le site.

30

Et puis, pour répondre également à la question posée hier sur les auteurs de l'étude concernant l'impact d'un projet éolien sur les activités touristiques, on confirme effectivement que les auteurs de l'étude citée sont bel et bien Marie-Josée Fortin, Mathieu Dormaels et puis Mario Handfield.

LA PRÉSIDENTE :

35 Très bien, merci. Du côté des personnes-ressources, on va faire une petite tournée, puis je vous invite, dans le fond, à me signifier si vous avez également déposé des nouveaux documents ou si vous avez peut-être des réponses à des questions prises en délibéré à la séance d'hier soir, alors, Madame Pitre?

40 **Mme KAROLANE PITRE :**

 Oui, bonjour. Donc, on a déposé tout juste cet après-midi le lien vers le document des lignes directrices pour la compensation.

45 On a également des réponses en lien avec les conclusions sur les suivis, en fait, pour la grive de Bicknell des autres parcs. On a aussi des réponses concernant les conclusions de l'initiateur sur les chauves-souris, l'utilisation du secteur, puis la cartographie de l'habitat légal actuel qui inclut aussi l'aire de répartition puis l'habitat projeté.

50 On a aussi, peut-être supplémentaire, concernant l'omble de chevalier, des éléments à ajouter si c'est propice.

LA PRÉSIDENTE :

55 Oui, allez-y, on vous écoute.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

60 Je vais commencer par... oui, Andréanne Masson, secteur faune du ministère de l'Environnement. En fait, il y avait une préférence dans... par la question que je peux répondre ou j'y vais...

65 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, c'est le complément d'information que vous vouliez apporter, je vous laisse aller par rapport à ça. Puis je donne juste une petite indication pour les intervenants de façon générale dans la salle : bien vous approcher du micro lorsque vous intervenez, parce que semble-t-il que des fois, on ne vous entend pas bien dans la salle. Donc, cet après-midi, portez une petite attention, s'il vous plaît, à cet effet.

70

Mme ANDRÉANNE MASSON :

D'accord. Alors, je vais commencer par l'omble chevalier oquassa. Je suis désolée, hier j'ai répondu assez rondement vu l'heure tardive, mais je voulais ajouter : le fait est que la biologie de l'espèce qui se retrouve particulièrement en lac profond, donc il y a un besoin en oxygène assez précis.

75

Bien, l'impact des parcs éoliens, comme il n'y a pas d'éoliennes, mettons, qui vont venir vraiment s'installer dans un lac, évidemment, la perte de l'habitat de cette espèce-là n'est pas... en fait, l'habitat n'est pas touché par le parc, il n'y a rien.

80

Ce qui reste, c'est la voirie forestière qui peut avoir un impact sur l'habitat du poisson, et le Ministère juge que, par l'application des normes qui sont dans le Règlement sur l'aménagement durable des forêts, soit le RADF, ce que Boralex a confirmé qu'il allait faire, c'est que les mesures d'évitement et d'atténuation sont jugées acceptables et jugées suffisantes, en fait, pour venir protéger cette espèce-là malgré son statut.

85

90 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, c'est clair, merci.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

95

En ce qui concerne la grive de Bicknell, dans le fond, la question étant qu'est-ce qu'on peut

100 retirer, dans le fond, de l'ensemble des suivis qui ont été faits sur la présence de la grive de Bicknell en lien avec les parcs éoliens qui sont en place aujourd'hui. C'est que, d'entrée de jeu, il faut se rappeler que ce n'est pas l'ensemble des parcs éoliens qui sont actuellement situés dans l'habitat de reproduction de cette espèce-là.

Donc, le nombre de parcs et le nombre de suivis qu'on peut analyser, ce n'est pas suffisant pour venir scientifiquement vraiment tirer une tendance sur le volet du retour de la grive de Bicknell.

105 Or, ce qu'on sait, c'est qu'il y a une étude qui a faite par des chercheurs du Ministère qui démontre que la grive de Bicknell va bel et bien revenir au site de nidification après la mise en place... bien, en fait, après la construction d'un parc éolien.

110 Cependant, le bémol que j'aimerais apporter, c'est qu'on ne peut pas venir quantifier la différence de l'état de la population. Donc, est-ce que la population, elle est égale ou inférieure ou supérieure avant ou après le parc éolien? Ça, on ne peut pas tirer ces conclusions-là avec le suivi.

115 Et avec les suivis qu'on demande actuellement, nous ne pourrons pas non plus venir tirer ces conclusions-là, parce qu'il faudrait avoir un état de la population avant le projet, ce qui est somme toute difficile à réaliser.

120 Ça fait qu'en appliquant la grille décisionnelle, le Ministère juge que les impacts seront assez évités et minimisés pour permettre la pérennité de cette population-là. Puis par exemple, pour le projet parc Des Neiges boréal – Secteur sud, le suivi de la grive de Bicknell n'a pas été arrêté aux trois ans. On a demandé 5 et 10 ans pour pouvoir tirer des conclusions à plus long terme. Ça répond à votre question?

LA PRÉSIDENTE :

125 Très bien. Oui.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

130

O.K. Il reste celle sur les chauves-souris. Effectivement, quand on regarde la littérature scientifique, la littérature tend à démontrer que les hauts plateaux, que l'habitat, dans le fond, qui va être touché par le parc éolien dont on discute aujourd'hui, ne sont pas des habitats optimaux pour la chauve-souris.

135

Ce n'est pas vraiment des habitats qui sont considérés fréquentés abondamment par les chauves-souris. Or, ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est vraiment... ça peut varier d'une région à l'autre dépendamment de l'habitat qui se situe autour. Donc, il faut avoir une analyse beaucoup plus localisée pour vraiment venir dire que les hauts plateaux ne sont pas utilisés par les chauves-souris.

140

De plus, l'élément des changements climatiques vient porter une certaine incertitude quant à l'utilisation que les espèces vont faire avec les changements climatiques, comment les espèces vont réagir à ça. C'est assez difficile de venir le canter, sachant que, comme la dame le mentionnait hier, les chauves-souris, c'est vraiment des populations qui sont en difficulté.

145

Mais malgré que l'habitat ne soit pas optimal dans le parc éolien, on a quand même... le suivi de la mortalité devra être fait pour s'assurer, justement, qu'on vient, par mesure de précaution, dans le fond, venir restreindre au maximum ou le plus possible les mortalités de chauves-souris.

150

LA PRÉSIDENTE :

Juste pour être certaine, quand vous dites, dans le fond, que l'habitat, ça dépend de la région pour savoir si l'habitat est optimal ou pas, peu importe si on est en région montagneuse, secteur forestier : pour le secteur du projet, je comprends, dans le fond, que les données qui ont été fournies par rapport à la qualification de cet habitat-là pour les chauves-souris, vous corroborez ces données-là en disant que, dans le secteur du projet, c'est un milieu qui est moins utilisé par les chauves-souris?

155

160

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui, tout à fait.

165 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

170 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Cependant, ce n'est pas une affirmation qui est suffisante pour ne pas demander le suivi de mortalité. Et c'est le bémol que je voulais apporter aujourd'hui.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Je comprends votre nuance.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

180 Sinon, il restait les différentes limites de l'habitat du caribou. Nous avons refait une carte. Et afin de vraiment venir expliquer adéquatement les différents découpages, parce qu'on peut s'y perdre quand même relativement facilement...

185 **LA PRÉSIDENTE :**

Effectivement.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

190 ... j'inviterais ma collègue, Caroline Hins, biologiste, dans la même direction que moi, à venir présenter. Et je présenterai la carte. On a essayé de faire une meilleure résolution pour la couleur.

LA PRÉSIDENTE :

195 Très bien. Très bien, merci.

Mme CAROLINE HINS :

200 Bonjour.

PAUSE DE QUELQUES INSTANTS

205 **Mme CAROLINE HINS :**

Donc, bonjour. Caroline Hins, biologiste à la Direction régionale de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale, au ministère de l'Environnement. Je suis la biologiste responsable du dossier du caribou forestier de Charlevoix.

210 Donc, suivant la séance d'hier soir, concernant le besoin d'éclaircir la question des données télémétriques, aire de répartition, habitat légal, on a pris la peine de refaire la carte pour démêler un peu tout le monde, parce qu'on a senti un genre d'imbroglio, un peu, dans tout ce qui est données télémétriques et ces aires-là.

215 Donc, d'entrée de jeu, je tiens à mentionner que la population de caribous forestiers de Charlevoix est probablement la population de caribous forestiers au Québec qui est la plus étudiée. Plusieurs suivis télémétriques ont été faits. Donc, entre 78 et 81, entre 98-2001, 2004-2012 et 2017-2021.

220 Donc, bien qu'on a une longue série temporelle de données télémétriques, on constate qu'il y a quand même plusieurs trous dans les années, dans lesquelles on n'a aucun collier sur le territoire.

Donc, ceci dit, j'apporte quand même un bémol sur la façon d'interpréter ces données-là.

225 Donc, malheureusement, des fois, on tire des conclusions à tort sur l'utilisation ou la non-utilisation de secteurs du caribou. Et c'est en raison, le pourquoi qu'on ne tient pas à partager les données télémétriques, parce qu'il y a souvent trop de mauvaises interprétations associées à ces données-là.

230 D'abord, par le fait que c'est une faible proportion de caribous qui ont des colliers sur le terrain, hein, on s'entend, on ne peut pas capturer tous les caribous, donc on se fie souvent, pour tirer des conclusions, sur une proportion X de caribous, tandis qu'on a plein d'autres individus qui ne sont pas porteurs, donc on ne connaît pas l'utilisation d'habitat par ces caribous-là.

235 Deux, comme je viens de le présenter, on a des séries temporelles qu'il n'y a aucune donnée, donc on n'a aucune idée d'où les caribous se situent dans ces séries-là.

240 Et trois, sans rentrer de toutes les explications scientifiques, l'utilisation d'un territoire, comme on voit avec des données télémétriques, ne veut pas dire que la qualité de l'habitat est bonne à cet endroit-là.

Alors, c'est très important de faire attention à l'interprétation de ces données-là, et je sentais que c'était important de faire la précision à la commission.

245 Maintenant, ce qu'on voit à l'écran, j'ai refait les couleurs pour qu'on voie mieux, je pense que c'est un petit peu plus clair. Donc, en noir, vous voyez l'aire de répartition définie sur les données télémétriques de 2004 à 2022, donc avant la mise en enclos des caribous.

250 Le pourquoi qu'on a utilisé ces données-là et non pas les données issues des suivis 98-2001, c'est simplement parce qu'on utilise les données télémétriques GPS. À partir de 2004, on a beaucoup plus de données sur chacun des individus, mais on a des données beaucoup plus fiables. On n'a pas besoin d'aller sur le terrain comme dans le temps avec nos antennes et ci et ça.

255 Donc, pour toutes les requêtes que le Ministère reçoit, pour tous les projets de recherche, tout ce qui concerne l'habitat du caribou, on utilise l'aire de répartition 2004-2022, comme vous voyez ici. Et en utilisant cette aire de répartition là, on en confiant de capter l'ensemble de l'habitat à conserver

pour cette population-là.

260 Maintenant, ce que vous voyez voit en bleu sur la carte, c'est l'habitat légal défini en vertu du Règlement sur les habitats fauniques. Cet habitat-là a été défini avec des données 1998 à 2001.

265 Donc, c'est pour ça que vous voyez un décalage entre les deux aires. L'habitat légal prend les données qui étaient moins précises, moins nombreuses dans le temps, mais comme vous voyez, elle descend beaucoup plus bas sur les terres du Séminaire.

270 Ce que vous voyez en rouge, c'est l'aire d'influence du projet Boralex. Alors, je vous laisse interpréter cette carte-là, mais on voit qu'il y a quand même un décalage, et on aurait pu décider d'aller étirer notre aire de répartition pour prendre la totalité des données télémétriques, ce qu'on ne fait pas, parce qu'on ne le fait pas pour les autres projets également. Ça fait qu'on a voulu jouer franc jeu.

Alors voilà. Je ne sais pas si ça répond ou ça éclaire davantage.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, puis on aura l'occasion d'y revenir, à moins que mon collègue ait une question à chaud, comme ça.

280 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Oui, bien, je vérifie la carte, oui. Je vous poserais peut-être une petite question, juste pour bien comprendre, parce que bon, le projet pilote, actuellement, moi je comprends qu'il y a une consultation là-dessus; est-ce qu'il est réellement en vigueur, actuellement, le projet pilote?

285 **Mme CAROLINE HINS :**

Non. Pas encore.

LE COMMISSAIRE :

290

O.K. D'accord. Et puis par rapport, éventuellement, le projet pilote, est-ce qu'il sert à redésigner l'habitat du caribou éventuellement, à terme du projet pilote?

Mme CAROLINE HINS :

295

De l'habitat légal, oui.

LE COMMISSAIRE :

300

L'habitat légal, oui. O.K.

Mme CAROLINE HINS :

305

Exactement.

LE COMMISSAIRE :

310

Ce qui serait, on peut penser, par exemple, la superficie visée par le projet pilote, bon, on peut penser que ça deviendrait peut-être éventuellement l'habitat qui pourrait être désigné pour le caribou? C'est ça?

Mme CAROLINE HINS :

315

Exact. Oui.

LE COMMISSAIRE :

320

Parfait. Je voulais juste être sûr de...

Mme CAROLINE HINS :

Oui. Puis je rappelle que comme ça s'applique en terre publique uniquement, c'est pour ça que toute la portion de la terre privée sauterait, en quelque sorte.

325

LE COMMISSAIRE :

O.K. Et puis actuellement, la désignation, bien là, vous dites que ce qui est en bleu, c'est la désignation actuelle?

330

Mme CAROLINE HINS :

Actuelle.

335

LE COMMISSAIRE :

Mais elle implique quoi comme... au plan légal, est-ce que ça a une portée?

Mme CAROLINE HINS :

340

Des autorisations fauniques. On a besoin d'émettre, pour tout projet de développement industriel, développement récréotouristique, les promoteurs ont besoin... pas quand on est dans un processus d'étude d'impact, mais en lien avec cet habitat-là, les promoteurs ont besoin de déposer une demande d'autorisation faunique en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Donc, c'est l'article 128.7...

345

LE COMMISSAIRE :

Oui, O.K.

350

Mme CAROLINE HINS :

355 ... qui nécessite que personne n'a le droit de, voyons, je cherche le mot, je l'ai trop appris par cœur, cet article-là, de...

Mme ANDRÉANNE MASSON :

360 Faire une activité qui est susceptible.

Mme CAROLINE HINS :

365 D'être susceptible de modifier un élément, lalala. Ça fait que c'est à ce moment-là que nous, après l'évaluation du projet, on émet ou on refuse d'émettre une autorisation faunique.

LE COMMISSAIRE :

370 Donc, est-ce que ça s'applique pour le projet Des Neiges?

Mme CAROLINE HINS :

Non, parce que là, on est en processus d'étude d'impact avec la LQE.

375 **LE COMMISSAIRE :**

Ah, O.K. O.K., c'est bon. Merci.

Mme CAROLINE HINS :

380 Mais si ce n'est pas clair, je vais laisser la parole à ma collègue qui se démêle mieux.

385 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

En fait, je voulais juste porter votre attention que malgré qu'on répète depuis hier que l'application de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* s'applique en terre publique seulement, quand vous regardez l'habitat légal qui est actuellement désigné, il peut y avoir une
390 certaine incohérence, hein, parce que cet habitat-là, dans le fond, vient s'étendre sur les terres du Séminaire.

Or, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'à l'époque, quand cet habitat-là a été délimité, il y avait une volonté du gouvernement du Québec de venir étendre le Règlement sur les habitats fauniques
395 et la protection du caribou en terre privée.

Donc, on avait fait un habitat dit « mixte » par rapport à la tenure, mais cet assouplissement-là, dans le fond, légal, n'a jamais été réalisé, et le découpage aurait dû revenir à venir restreindre l'application de cet habitat-là en terre publique seulement.
400

Et à l'heure actuelle, malgré le découpage un peu particulier, il n'y a aucune autorisation qui a été délivrée sur les terres privées malgré qu'il soit dans la cartographie de l'habitat légal actuellement désigné.
405

LE COMMISSAIRE :

O.K.

410 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

C'est simple, simple, ça.

LE COMMISSAIRE :

415 Merci.

Mme CAROLINE HINS :

C'est... oui, c'est ça.

420

LE COMMISSAIRE :

Super. Mais merci.

425

LA PRÉSIDENTE :

(Inaudible) manquer de nuance.

LE COMMISSAIRE :

430

Mais merci. Oui, c'est pour ça. On en profitait avec la carte pour bien clarifier tout ça. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

435

Merci d'avoir apporté les précisions. Peut-être une dernière petite précision avant que vous... on va probablement profiter de votre présence cet après-midi, on va probablement avoir d'autres questions sur le sujet du caribou, mais pour le projet pilote, là on comprend qu'il y a eu des consultations l'automne dernier; c'est quoi l'échéancier qui est lié à sa mise en œuvre?

440

Mme CAROLINE HINS :

C'est une très bonne question. Si j'avais la réponse, j'aimerais vous la donner. C'est un long processus, évidemment. On est parti de la stratégie globale, le gouvernement a sorti des projets pilotes, on a deux projets pilotes en consultation, les consultations se sont terminées en octobre dernier, et là, on est en analyse.

445

Ça fait que je ne saurais pas, mais je pense que, t'sais, c'est éminent, mais tout dépendamment du travail qu'il reste à faire suivant les consultations.

LA PRÉSIDENTE :

450

Très bien, merci.

Mme CAROLINE HINS :

455

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

460

Donc, on a fait une petite parenthèse sur les différents suivis du secteur faune, je vous en remercie. Je vais juste finir la petite tournée par rapport aux autres personnes-ressources, à savoir s'il y avait différents dépôts de documents suite à la séance d'hier soir ou de réponses. On me fait signe que non, parfait. Je ne veux pas oublier personne.

465

À distance, je ne crois pas non plus que les intervenants qui étaient avec nous à distance, ministère de la Santé, ministère de l'Économie, du Tourisme, à mon souvenir, il n'y avait pas de demande en suspens. Je vais quand même laisser un petit moment à la technologie si quelqu'un a quelque chose à ajouter à distance, de me faire signe. Il semble que non.

470

Alors je vais poursuivre. Donc, je vous indique que le registre est ouvert et que vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

J'annonce par le fait même que nous tiendrons une séance ce soir, dès 19 h, ici même, pour continuer, pour poursuivre nos travaux.

475

Également, si vous avez l'intention de présenter un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique ou simplement de venir vous exprimer sans déposer de mémoire devant la commission d'enquête, vous pouvez dès maintenant le communiquer à Mathieu Giroux, qui est le coordonnateur du secrétariat de la commission, qui est déjà pas mal occupé à l'arrière de la salle. Mais prenez note que vous pourrez communiquer cette information-là à monsieur Giroux.

480

Je tiens à vous rappeler également les règles de procédure en audience publique : je demande aux participants et aux participantes d'éviter les préambules aux questions, pour laisser la place au plus grand nombre d'intervenants pour venir poser leurs questions.

485 Je limite à deux questions par intervention pour que ça puisse rouler puis que tout le monde ait la chance de participer.

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre si d'autres questions surviennent et si le temps le permet au cours de la séance.

490 Toutes les questions et les réponses doivent m'être directement adressées.

Et enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne sera toléré, ni de commentaire sur les réponses obtenues. On est dans un processus de questionnement, d'aller chercher de l'information. Tout ce qui est opinion par rapport au projet, vous pourrez venir vous exprimer en deuxième partie.

500 Je vous informe également que la commission a demandé au ministère de la Santé et des Services sociaux une présentation sur les nuisances et les effets sur la santé humaine associés à la présence d'éoliennes. Donc, cet après-midi, nous ferons appel au ministère de la Santé et des Services sociaux pour pouvoir bénéficier de cette présentation-là.

505 Enfin, avant d'appeler la première personne au registre, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services et de la sonorisation. Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

510 Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à aller le demander à la table à l'accueil. Et pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook en direct, sur notre site Web, dans la page concernant ce dossier. Je vous rappelle également que ce sondage préservera votre anonymat.

515

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. HANS MOREAU

LA PRÉSIDENTE :

520

Donc, je vais inviter maintenant, sans plus tarder, le premier intervenant à venir à la table à l'avant pour poser ses questions, donc monsieur Hans Moreau. Bonjour, Monsieur Moreau.

M. HANS MOREAU :

525

Bonjour. Alors, je suis résident de Saint-Ferréol-les-Neiges, j'ai participé au projet, aux audiences publiques sur le projet Des Neiges – Secteur sud.

530

Lors de ces audiences, j'ai pu poser des questions sur un sujet qui me préoccupe : celui des infrasons et les sons de basse fréquence. Malheureusement, je n'ai pas pu avoir vraiment de réponses.

535

Puis comme le... dans la commission d'enquête pour le projet Secteur sud, déclarait dans son rapport que le groupe de 57 éoliennes de 7 mégawatts que constituera le parc de l'initiateur est 10 fois plus important en nombre et représente trois fois plus de puissance que les éoliennes analysées dans le rapport préparé pour l'Association canadienne de l'énergie éolienne.

540

Ma question est la suivante : j'aimerais savoir, aussi bien du côté de l'initiateur que du ministère de l'Environnement et de l'INSPQ, s'ils ont fait des travaux supplémentaires, étant donné qu'ils n'ont pas pu répondre à mes questions la dernière fois, pour pouvoir affirmer aujourd'hui que les 164 éoliennes existantes, cumulées avec l'impact des trois projets d'environ 180 éoliennes de 7 mégawatts, qui représentent une intensité assez élevée, si, donc, ça aura un impact pour les populations environnantes au niveau des infrasons et des sons de basse fréquence.

Est-ce qu'ils savent aujourd'hui s'il va y avoir... bien, quelle est l'intensité faite par une éolienne,

545 et sur quelle distance se propagent ces ondes-là, et puis quelle est l'intensité cumulée de toutes ces éoliennes-là.

LA PRÉSIDENTE :

550 Très bien, votre question est claire. On va commencer par voir la contribution du projet, comment ça a été évalué du côté de l'initiateur. Puis également, je comprends que dans votre question, vous avez un volet sur l'impact cumulatif par rapport aux infrastructures qui sont déjà existantes sur le territoire, donc si le projet est autorisé, combiné aux autres infrastructures, quel effet pourrait être ressenti.

555

M. HANS MOREAU :

560 Parce que juste pour mentionner : présentement, je suis incommodé par les éoliennes existantes. Il y a 164 éoliennes, moi je suis situé à 13 kilomètres, puis j'entends des sons de basse fréquence chez moi dans ma résidence, c'est un genre de son « wou, wou, wou » persistant. Donc, voilà.

LA PRÉSIDENTE :

565 Très bien. On va commencer par adresser la question à monsieur Alary-Paquette, puis par la suite, on pourra faire un petit tour, on a justement le ministère de la Santé et des Services sociaux, puis on a l'INSPQ également, on a une personne-ressource qui est à distance, qui pourra peut-être venir apporter des compléments d'information sur le sujet. Monsieur Alary-Paquette?

570 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

575 Merci, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur Moreau. Donc, pour répondre à la question, d'abord un peu de contexte pour ceux et celles, peut-être, qui n'en auraient pas entendu parler : les infrasons, typiquement, ce sont des sons de moins de 20 hertz qui sont en dehors des fréquences qui sont typiquement audibles par l'oreille humaine.

580 Pour ce qui est de la réponse directe à la question : je peux confirmer que la directive de l'étude d'impact qui a été suivie pour la réalisation de nos études ne comprenait pas l'étude des infrasons, étant donné, on présume justement qu'ils ne sont pas perceptibles et qu'ils n'auraient pas de risque pour la santé.

Maintenant, j'inviterais, pour donner plus d'information là-dessus, nos experts de chez Pesca Environnement, monsieur Matthieu Féret, d'abord.

585 **M. MATTHIEU FÉRET :**

Oui, bonjour tout le monde. Donc, Matthieu Féret, chez Pesca Environnement. C'est effectivement un sujet qui a été décrit au cours d'audiences publiques récentes. On a invité, justement, un expert acousticien qui peut venir expliquer de façon fondamentale la nature des infrasons et puis les effets aussi qui sont documentés.

590 Mais effectivement, il y a une partie de la réponse aussi, probablement, qui pourrait revenir à l'INSPQ également au niveau des mises à jour.

595 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Donc, je comprends que votre expert pourra venir expliquer davantage la contribution éventuelle du projet par rapport à cet aspect-là? C'est ça que je comprends de la question de monsieur Moreau?

600 **M. MATTHIEU FÉRET :**

Exact. Au niveau du projet spécifiquement à Charlevoix, effectivement.

605 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis peut-être aussi, dans l'autre volet, l'impact cumulatif par rapport aux autres infrastructures, j'imagine que ça pourra aussi être... avoir de l'éclairage à ce sujet-là?

M. MATTHIEU FÉRET :

610

Exact. On pourra répondre effectivement aux questionnements. Si vous voulez, dans un premier temps, on peut inviter notre expert, qui est peut-être en salle aussi.

LA PRÉSIDENTE :

615

Oui, allons-y, à votre expert. Oui.

M. MATTHIEU FÉRET :

620

D'accord. Donc, j'inviterais Julien Biboud, de la firme Mecanum, à venir nous présenter une capsule, si vous le permettez également, on aurait un support visuel, ou sinon on peut commencer par une explication verbale.

LA PRÉSIDENTE :

625

Bien, si le support visuel, c'est quand même un sujet un peu technique, on ne se le cachera pas; si le support visuel peut mettre une meilleure compréhension de tous de ce sujet-là, il sera bienvenu. Donc, bien vous présentez, Monsieur.

M. JULIEN BIBOUD :

630

Oui, bonjour. Julien Biboud, ingénieur acoustique pour la firme Mecanum. Donc, il y avait vraiment plusieurs questions dans une question, ça fait que je vais peut-être la séparer en plusieurs.

635

Mais déjà, pour ce qui est de l'aspect cumulatif, ça dépend vraiment de la situation géographique des points récepteurs, hein, par rapport au parc. Donc, il y a un parc qui est déjà existant, puis il y en a un autre qui va s'ajouter. Alors, dépendamment d'où on va se situer, il peut effectivement y avoir un effet cumulatif.

640

Mais il ne faut pas oublier qu'on est sur une échelle logarithmique. Donc, dans le fond, ce que

ça veut dire, c'est qu'on va principalement percevoir les sons du parc éolien qui est le plus proche.

645 Donc, si un parc, par exemple, là je vais donner des chiffres au hasard juste pour illustrer le point, mais si le premier parc qui est le plus proche émet, par exemple, 30 décibels ou 40 décibels, disons qu'il émet 40 décibels, le parc éolien qui est plus loin, qui va s'ajouter, lui, avec la distance, bon, bien, les ondes qui proviennent de ce parc-là vont s'atténuer avec la distance.

650 Peut-être que lui va contribuer au point récepteur au niveau de 30 décibels, mais étant donné qu'on est sur une échelle logarithmique, 30 plus 40 est à peu près égal à 40, donc c'est vraiment le parc le plus proche qui va nous impacter. Il y a juste si on est vraiment à égale distance des deux parcs que là, les deux parcs, le son va s'additionner.

LA PRÉSIDENTE :

655 Donc, si je peux me permettre, juste pour bien comprendre : dans le cas qui nous concerne, dans le fond, ce que je comprends de ce que vous dites, c'est qu'il n'y a pas vraiment une... l'évaluation des impacts cumulatifs des parcs existants est plus ou moins pertinente, tout dépendant... bien, en fait, ça va être pertinent dépendant d'où le récepteur se situe?

660 **M. JULIEN BIBOUD :**

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

665 S'il y a deux parcs à égale distance, là ça peut s'additionner, mais aussitôt qu'il y en a un qui n'est pas à la même distance, on comprend que c'est le parc le plus proche qui pourrait avoir un effet sur le récepteur?

670 **M. JULIEN BIBOUD :**

À niveau de bruit égal, oui, c'est exact. D'ailleurs, ici, la diapositive qui est présentée

présentement, qui est issue du site Web de l'INSPQ, présente bien le... illustre un peu cette addition logarithmique.

675

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Si on revient sur la contribution du parc éolien qui est prévu pour le secteur Charlevoix, qu'est-ce qui est prévu en termes d'infrasons et de sons de basse fréquence?

680

M. JULIEN BIBOUD :

Bien, ça, je pense que monsieur Féret a déjà rendu à la question. Je pense que la question n'a pas été étudiée. Il y a des études, entre autres l'étude de l'Anses, qui est sortie en 2017, qui a fait de multiples tests sur des infrasons puis qui a déterminé qu'à une distance aussi proche que 500 mètres d'une éolienne, tous les niveaux infrasonores étaient en dessous du seuil de perception de l'être humain.

685

Si on prend la norme ISO qui définit un peu la perception des infrasons ou la pondération des infrasons, celle qui définit le dBG, en fait, c'est la norme ISO 7196, elle définit que le seuil de perception des infrasons à 10 hertz, c'est 100 dBG.

690

Et, bien, dépendamment d'où on se situe en termes de fréquence, si on est plus vers les basses fréquences, le seuil augmente un petit peu, il va être à 120, et si on se rapproche davantage de 20 hertz, il va diminuer un petit peu, on va être à 90. Et toutes les mesures qui ont été faites à 500 mètres étaient largement en dessous de ces niveaux-là.

695

LA PRÉSIDENTE :

Puis rappelez-moi : en fait, pour votre projet, les récepteurs sensibles, ils sont situés à quelle distance des éoliennes?

700

705 **M. JULIEN BIBOUD :**

Ça pourrait être validé, mais il me semble que l'habitation la plus proche est à 3,5 kilomètres.

710 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Oui, effectivement, je confirme : l'habitation la plus proche, en fait, est à plus de 3,5 kilomètres.

LA PRÉSIDENTE :

715 Résidence permanente?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Résidence permanente, oui, tout à fait.

720

LA PRÉSIDENTE :

Au niveau des chalets?

725 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

800 mètres.

LA PRÉSIDENTE :

730

Très bien, merci. Avant de passer à autre chose, je vais juste valider au niveau du ministère responsable de l'environnement par rapport à la directive. Je voulais juste corroborer l'information sur le fait que vous ne demandez pas, en fait, d'avoir d'étude sur infrasons, sons de basse fréquence.

735

Mme KAROLANE PITRE :

Karolane Pitre, du ministère de l'Environnement. Donc, je confirme.

740

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Monsieur Moreau?

745

M. HANS MOREAU :

Tu parles de l'étude l'Anses 2107. Il faut se demander : il y avait combien d'éoliennes dans cette étude-là et quelle était la puissance des éoliennes? Parce que si on étudiait 10 éoliennes de 2 mégawatts, ce n'est pas la même chose que 57 éoliennes de 7 mégawatts. Puis ce qu'il nous a montré comme petit graphique, c'était en dBA, puis ça ne tient pas compte du fait que les sons de basse fréquence voyagent beaucoup plus loin.

750

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

755

M. HANS MOREAU :

Donc, ils ne sont pas soumis aux mêmes... donc, c'est ça, c'est quelque chose qui n'a juste pas été considéré d'aucune façon. Donc, ils ne peuvent pas affirmer qu'il n'y aura pas d'impact, parce qu'ils ne le savent pas.

760

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends que pour le projet, ça n'a pas été évalué, ce n'est même pas demandé dans la directive du ministère responsable de l'environnement.

765

M. HANS MOREAU :

770

Donc, ce n'est pas demandé.

LA PRÉSIDENTE :

775

Je peux quand même aller voir du côté de l'INSPQ, qui sont avec nous à distance aujourd'hui, voir s'il y aurait un complément d'information à ce sujet-là. Est-ce que c'est quelque chose qui vous intéresse?

M. HANS MOREAU :

780

Je crains qu'ils vont avoir les mêmes limites.

LA PRÉSIDENTE :

785

On pourrait leur demander les principales conclusions qu'ils ont tirées par rapport à ce sujet-là?

M. HANS MOREAU :

790

Oui, on peut.

LA PRÉSIDENTE :

795

Très bien. Alors, je vois que nous avons Mathieu Gauthier avec nous. Bonjour, Monsieur Gauthier.

M. MATHIEU GAUTHIER :

800

Bonjour. Mathieu Gauthier, INSPQ. Donc, oui, on a regardé la question, on a continué de regarder depuis le dernier BAPE, analysé davantage de littérature.

Donc, comme disait l'expert pour l'initiateur, effectivement, quand on additionne des choses de bruit, ce n'est pas une addition comme arithmétique qu'on est habitué de le faire, c'est vraiment une addition logarithmique.

805 Donc, si on double la quantité d'énergie sonore qu'on a dans l'environnement, en ajoutant, par exemple, un parc identique au premier qui va doubler la quantité puis que quand les conditions de propagation vont être équivalentes pour deux va doubler l'énergie sonore qui se rend à un point de réception, bien, ça va augmenter de 3 dB le niveau sonore qui est là.

810 Évidemment, les conditions de propagation ne sont pas pareilles pour chacun des parcs, et les distances ne sont pas les mêmes, mais si on fait l'approximation que ça, c'est possible, ça va donner plus 3 dB. Donc, si on multiplie par quatre, on rajoute, on fait deux fois une multiplication par deux, on rajoute encore un autre 3 dB de plus, ainsi de suite.

815 Mais en général, les éoliennes ne sont pas mises l'une à côté de l'autre, puis plus les éoliennes s'ajoutent, plus elles s'éloignent. Ça fait que ça peut devenir éventuellement un peu plus difficile de toujours doubler comme ça puis rester proche d'un même point pour faire en sorte que le niveau sonore augmenterait énormément.

820 Mais je pense qu'on peut le voir sur les cartes, généralement, qui sont faites, surtout pour les chalets qui sont plus proches des sites. Ceux qui sont situés au centre de plusieurs éoliennes ont des niveaux sonores qui sont plus élevés, qui dépassent les recommandations de l'OMS pour les habitations permanentes. Donc, il pourrait y avoir des impacts.

825 Sinon, comme le disait l'expert pour l'initiateur, les niveaux... bien, les éoliennes émettent beaucoup d'infrasons puis de bruits de basse fréquence qui s'atténuent avec la distance. Donc, à proximité, les niveaux sont très élevés, mais plus on s'éloigne, plus ça diminue.

830 Mais comme le disait le citoyen qui a posé la question, cette diminution-là se fait moins rapidement en général que la diminution qu'il y a pour le bruit ambiant. Donc, rapidement... pour le bruit à plus haute fréquence, pardon.

835 Donc, rapidement, quand on s'éloigne, les bruits de plus haute fréquence, on les entend moins. On entend surtout ce « wouch, wouch » là qui est à plus grande fréquence, qui se propage à une plus grande distance, puis qui va pouvoir être audible plus loin. Souvent, les bruits de basse fréquence peuvent être plus dérangeants quand ils sont audibles.

840 Puis ce que mesurait l'Anses, à toutes fins pratiques, c'est que dans le fond, quand on s'éloigne des éoliennes à 500 mètres ou à presque 1 kilomètre, bien, rapidement, pour les éoliennes qui étaient dans cette situation-là, qui étaient autour de quelques mégawatts, donc pas nécessairement aussi grosses que celles qui sont envisagées ici, on se retrouve que ce sont surtout les bruits de basse fréquence qui dépassent les seuils d'audibilité.

845 Évidemment, il y a une variation d'une personne à l'autre pour les seuils d'audition, mais c'est surtout des bruits de basse fréquence. Puis en général, pour les infrasons, on se retrouve plusieurs décibels en dessous, des dizaines de décibels en dessous des seuils d'audition, ce qui fait en sorte qu'en général, il ne devrait pas y avoir de contribution, même avec une augmentation substantielle des sources.

850 Ceci dit, les éoliennes qui sont plus grosses, qui ont une plus grande puissance, émettent plus d'infrasons puis de basses fréquences, proportionnellement à l'augmentation. Donc, les bruits de plus haute fréquence augmentent, mais pas autant que les infrasons ou les bruits de basse fréquence.

855 Donc, il pourrait arriver un certain stade où est-ce qu'à force d'augmenter la taille des éoliennes, on se retrouverait à augmenter trop cette partie-là, ce qui ferait que les conclusions qu'on a, basées sur d'autres éoliennes, ne tiendraient plus nécessairement, qu'il faudrait s'assurer de faire les calculs.

860 Mais dans ce cas-ci, je pense que les niveaux d'exposition sont quand même relativement faibles, surtout à 3,5 kilomètres, comme dans ce cas-ci, qui devrait faire en sorte qu'on va rester largement en dessous des seuils d'audition pour les infrasons.

Mais c'est sûr qu'aux endroits où est-ce que ça peut être audible, surtout par milieux très

865 calmes, le fait que c'est un bruit qui arrive, justement, dans ce milieu calme là, que des fois, il y a
une modulation d'amplitude du bruit des éoliennes qui pourrait être audible à une certaine distance
aussi.

870 Donc, c'est-à-dire que le niveau sonore, ce n'est pas un bruit très constant, mais qui fluctue
avec le temps à la fréquence où est-ce que les pales passent devant le mât. Tout ça, c'est des
caractéristiques qui font en sorte que ça va être plus dérangeant pour les gens qui vont l'entendre.

875 Mais de ce que j'ai vu des cartes, on est largement en dessous des seuils qui sont
recommandés pour les résidences permanentes. J'espère que ça répond à la question.

LA PRÉSIDENTE :

C'est clair. Est-ce que mon collègue a des questions sur le sujet? Non.

880 **Mme KAROLANE PITRE :**

Madame la Présidente, on aurait peut-être des informations supplémentaires concernant la
directive, les infrasons, de mon collègue Renaud Leblanc-Guindon, de la Direction des politiques de
l'atmosphère, qui est en ligne avec nous.

885 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Donc, merci, Monsieur Gauthier pour votre présentation. Vous pourrez passer à
votre expert pour un complément d'information.

890 **M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :**

Bonjour.

895

LA PRÉSIDENTE :

900 J'en profite, juste avant que monsieur Guindon intervienne, pour signifier que le registre est
présentement fermé. On a beaucoup d'inscriptions pour cet après-midi. Puis heureusement, on va
pouvoir poursuivre nos travaux ce soir. Donc, ceux qui n'auront pas pu passer cet après-midi, on
pourra voir à l'opportunité, vous irez voir monsieur Giroux, le cas échéant, pour pouvoir passer ce
soir. Donc, oui, Monsieur Guindon. Bonjour.

905 **M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :**

Bonjour. Donc, Renaud Leblanc-Guindon, ingénieur en acoustique environnementale au
ministère de l'Environnement.

910 Donc, il y a déjà eu beaucoup d'informations très pertinentes énoncées par mes collègues,
entre autres le fait qu'il y a une certaine variabilité dans la perception des infrasons qui fait en sorte
que monsieur Moreau pourrait l'entendre versus qu'une autre personne pourrait ne pas l'entendre.

915 Donc, théoriquement, aussi, des infrasons, on peut les entendre, théoriquement, même s'ils
sont en dessous des seuils d'audition. C'est juste que le niveau doit être très élevé pour commencer
à être entendu.

920 Donc, ceci étant dit, c'est vrai aussi que dans la littérature, on n'a aucune preuve qui nous
prouve, en fait, qu'il y a du dérangement lié aux infrasons. Par contre, cette littérature-là est basée
sur des éoliennes qui sont moins puissantes que celles qui vont être utilisées par Hydro-Québec.
Donc, ça, c'est tout vrai.

925 Ce que j'aimerais ajouter, c'est un peu les difficultés qu'on a aussi dans la prédiction des
infrasons, parce que typiquement, en fait... les puissances acoustiques. Donc, pour vous faire un
petit cours rapide : quand on fait une modélisation, on veut prédire des niveaux sonores, on parle
d'une puissance acoustique, et on vérifie sa transmission à travers l'espace pour connaître le niveau
qui va être généré chez les résidents.

930 La puissance acoustique dans les infrasons des éoliennes, ce n'est pas typiquement donné
par le fabricant. Donc, cette donnée de base là, on ne l'a pas, ce qui ne nous permet pas de faire
des calculs théoriques, en fait, sur la propagation des infrasons. Donc, il y a cette problématique-là
qu'on a.

935 Puis au final, on n'a pas non plus de méthodologie prévue, ni même de seuil, par exemple,
proposé par l'OMS ou proposé par l'INSPQ, qui nous rendrait, en fait, difficile... qui rendrait la tâche
difficile pour justifier, en fait, quelconque demande à l'initiateur concernant les infrasons. Donc, c'est
la raison pour laquelle on ne demande rien théoriquement pour l'instant sur les infrasons.

940 Par contre, on a quand même avancé, entre autres grâce aux recommandations du BAPE,
mais aussi grâce au mémoire de monsieur Moreau lors du dernier BAPE.

945 Ce qu'on a proposé pour les prochains parcs éoliens, c'est de mettre en œuvre une étude
socioacoustique qui va nous permettre de faire le lien entre la gêne et les niveaux sonores qui sont
mesurés sur les lieux.

950 Et si, dans ces étude-là socioacoustiques, on voit des signes de gêne liée aux infrasons ou
même aux basses fréquences, par la suite, ça pourrait justifier des étapes ultérieures, par exemple
des mesures avec du matériel adéquat, ou même une étude plus globale, ou même la définition
d'une méthodologie ou de seuils.

955 Mais pour l'instant, ce qu'on demande, c'est une étude socioacoustique qui nous permettrait
de voir si, réellement, avec les nouveaux projets à venir d'Hydro-Québec, il va y avoir de la gêne liée
aux infrasons.

LA PRÉSIDENTE :

Et puis c'est qui qui réaliserait cette étude socioacoustique?

960

M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :

965 Donc, c'est en discussion pour l'instant. Ce qu'on imagine pour l'instant, c'est de donner cette tâche-là aux initiateurs. C'est la manière dont on l'a inscrit dans les prochaines directives, à voir comment ça va se passer dans les faits. Mais pour l'instant, ça serait la tâche de l'initiateur.

LA PRÉSIDENTE :

970 Donc, je comprends que cette recommandation, je vais le dire comme ça, découle de l'analyse du projet éolien – Secteur sud, puis que là, c'est en discussion au sein du Ministère, à savoir comment ça pourrait être intégré dans les prochaines directives de projets de parcs éoliens? C'est-tu bien ça que je dois comprendre?

M. RENAUD LEBLANC-GUINDON :

975 Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

980 Très bien, merci. Monsieur Moreau?

M. HANS MOREAU :

985 J'ai une question.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, deuxième question.

990 **M. HANS MOREAU :**

Je comprends, de ce qu'on m'a dit, juste pour être sûr d'avoir bien compris, qu'ils ne savent

995 pas, ils ne peuvent pas affirmer qu'il n'y aura pas d'impact parce qu'ils ne le savent pas, mais
pourtant, ils ont l'air à connaître ça, mais pas être capables de le calculer puis d'en faire une carte
de la même manière qu'ils font une carte...

LA PRÉSIDENTE :

1000 Là, on est dans l'opinion. Je comprends que vous avez bien compris les réponses.

M. HANS MOREAU :

O.K., ce n'est pas ma question. Oui. Mais c'est...

1005 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous avez une opinion par rapport à ça, n'hésitez pas à l'exprimer, on voit d'ailleurs que
l'expression des opinions, ça sert à quelque chose, on a un très bel exemple ici de résultat de ça.

1010 **M. HANS MOREAU :**

Oui. Mais justement, ça m'amène à ma deuxième question pour l'initiateur puis le ministère
de l'Environnement.

1015 J'aimerais savoir s'ils trouvent adéquat que quand il y a une plainte, ça soit géré par l'industrie
elle-même, O.K., qui est en cause, puis qu'elle choisisse, que l'industrie choisisse elle-même la
méthodologie et engage des sous-traitants qui se retrouvent forcément en situation de conflit
d'intérêts pour déterminer si elle est responsable de la situation.

1020 Dans mon cas à moi, on a voulu me faire croire qu'il était impossible que les sons que je
perçois proviennent du parc éolien à proximité, à l'aide d'un rapport. Puis ce rapport-là, on l'a fait
étudier à un ingénieur acousticien indépendant qui disait que ce rapport-là ne prouvait absolument
rien.

1025 J'ai demandé au ministère de l'Environnement la dernière fois d'étudier ces rapports-là, ils
n'ont jamais voulu le faire. Alors, j'aimerais savoir s'ils trouvent que la méthodologie actuelle de
traitement des plaintes est adéquate, ou sinon, qu'est-ce qu'elle devrait être, puis de la même façon
que là, ils demandent de faire une étude socioacoustique, mais que ça serait l'initiateur qui en serait
responsable. Ça me semble complètement aberrant, parce que...

1030

LA PRÉSIDENTE :

Là, encore une fois, on est dans l'opinion, Monsieur Moreau.

1035

M. HANS MOREAU :

On est dans l'opinion.

LA PRÉSIDENTE :

1040

On focusse sur les questions, aller chercher de l'information.

M. HANS MOREAU :

1045

Ça, j'ai de l'opinion là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je comprends que vous en avez, des opinions.

1050

M. HANS MOREAU :

Parfait.

1055

LA PRÉSIDENTE :

Puis encore là, je vous invite à nous les exprimer pour la deuxième partie.

1060

M. HANS MOREAU :

Donc, qu'est-ce que ça serait, un processus qui serait plus équitable puis qui empêcherait des...

1065

LA PRÉSIDENTE :

On va y aller avec une question objective.

1070

M. HANS MOREAU :

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1075

Donc, je vais demander à l'initiateur, dans un premier temps, de nous indiquer qu'est-ce qui est prévu au niveau de la gestion des plaintes advenant l'autorisation de son projet.

1080

Puis ensuite, j'irai voir du côté du ministère responsable de l'environnement c'est quoi les bonnes façons de faire en la matière, qu'est-ce qu'ils font du côté du Ministère advenant qu'il y ait des plaintes, parce que les plaintes, ce n'est pas nécessairement acheminé directement à l'initiateur, ça peut être acheminé également au centre de contrôle du ministère responsable de l'environnement.

1085

Donc, on va faire un petit tour d'horizon à ce sujet-là pour vous éclairer. Monsieur Alary-Paquette?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1090

Oui. Merci, Madame la Présidente. Donc, bien, effectivement, d'abord, je peux confirmer l'historique du traitement de la plainte qui avait été déposée par monsieur Moreau. En fait, il y a deux rapports qui ont été préparés, et le deuxième est celui qui a été présenté plus particulièrement aux audiences du BAPE du projet Des Neiges – Secteur sud.

1095

Moi, je n'ai pas été personnellement impliqué dans le traitement de cette plainte-là, donc j'aurais de la difficulté à aller très en profondeur. Par contre, le rapport, évidemment, se trouve au dossier du projet du BAPE Des Neiges sud.

1100

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. En fait, ce qui m'intéresse, c'est de savoir qu'est-ce qui est prévu dans le cadre de votre projet...

1105

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Tout à fait.

1110

LA PRÉSIDENTE :

... advenant son autorisation et tout ce qui concerne la gestion des plaintes, c'est quoi votre mécanique de gestion.

1115

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui. C'est parfait. Donc, le processus de gestion des signalements qui est envisagé prévoit cinq étapes principales : d'abord, un retour d'appel dans les 24 heures de la réception de la plainte ou du signalement par l'équipe, que ce soit par téléphone, courriel ou, évidemment, en personne.

1120

Ensuite, la situation est évaluée, et puis les actions correctives sont mises en place s'il y a lieu.

Excusez-moi, j'ai dit 24 heures, mais c'est 48 heures ouvrables, désolé.

1125 Suite à ce 48 heures-là, évidemment, ils ont pu avoir besoin de recueillir des informations supplémentaires, il peut y avoir des études additionnelles, également, à réaliser.

On estime l'échéancier de la résolution, et cætera, on communique ça avec la personne concernée, et puis quand on en arrive à une conclusion, on la partage avec la personne concernée.

1130 Et puis quand on arrive, donc, à une conclusion qui est à la satisfaction de la personne concernée, on ferme à ce moment-là le signalement.

LA PRÉSIDENTE :

1135 Très bien.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1140 Je peux ajouter aussi que le suivi périodique de la gestion des signalements est assuré... serait assuré par le comité de liaison qui va être mis en place lors de la construction du projet et qui va demeurer également lors de la phase d'opération.

LA PRÉSIDENTE :

1145 Donc, ce comité de liaison là, il n'est pas encore en place, seulement lors de la construction. Qui qui siégerait sur ce comité de liaison là?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1150 Ce serait un comité de liaison qui serait, bon, adapté au projet. Sa composition exacte n'est pas encore déterminée. On va devoir consulter le milieu, en fait, pour avoir leur retour.

Mais ce qu'on envisage, ce serait une composition qui comprendrait d'abord des citoyens,

évidemment, groupes socioéconomiques, environnementaux qui sont concernés, et puis
représentants des Premières Nations et représentants de l'initiateur.

1155

LA PRÉSIDENTE :

Donc, la gestion des plaintes, ça ferait partie du mandat de ce comité-là ou...

1160

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Seulement le suivi.

LA PRÉSIDENTE :

1165

Le suivi. Donc...

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1170

Le suivi périodique, en particulier en opération, parce que... bien, c'est-à-dire, le suivi
périodique se ferait aussi en construction, mais en opération en particulier, étant donné que les
activités ralentissent beaucoup sur le site, le comité de liaison va se réunir beaucoup moins souvent.
Donc, de confier au comité de liaison la gestion des plaintes elles-mêmes ralentirait énormément le
processus.

1175

Donc, ce qu'on envisage, c'est de confier aux agents de liaison et puis au personnel
d'opération du parc la responsabilité de gérer les signalements selon le processus qui va être à
peaufiner, mais que le comité de liaison sera chargé de valider que ce processus-là a été bien
implanté et puis que les signalements ont été résolus avec succès.

1180

LA PRÉSIDENTE :

Considérant votre expérience avec les parcs qui sont existants, au-delà du cas de monsieur
Moreau, c'est quoi un peu l'historique, justement, en termes de plaintes, construction, exploitation,

1185 puis de façon générale, comment ça a été géré?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1190 Oui. Il y a un événement particulier qui est ressorti pendant la construction des parcs éoliens en opération en ce moment, qui était lié au dérangement causé par le transport en phase construction à une intersection particulière, parce que c'était des chemins publics où il y avait des résidences, qui étaient empruntés à ce moment-là par les équipes de construction, avec une augmentation du volume de circulation, évidemment, qui était assez significatif.

1195 Et puis au terme, bon, au terme de tout ce processus-là, au final, ce qui avait été décidé, c'était de construire un chemin d'accès dédié pour le démantèlement des parcs en opération. Et puis, mais en fait, c'est ce chemin-là dédié qui a été construit ou... également pour la construction des parcs Des Neiges.

1200 Donc, ça, c'est un exemple numéro 1, mais je crois que mon collègue Rafael a peut-être un peu plus d'information sur le fonctionnement lui-même du processus de résolution de signalements.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

1205 Rafael Bourrellis, de Boralex. Je n'ai pas été impliqué directement dans ces projets, donc je n'ai pas tous les détails, mais en fait, le comité a évolué pour améliorer les pratiques avec le temps.

1210 Spécifiquement pour le suivi des signalements, en fait, l'important, pour nous, c'est de rendre des comptes régulièrement pour pouvoir recevoir le feedback du comité de liaison, afin de peut-être améliorer nos procédures, nos manières de faire au fur et à mesure.

Aussi, une amélioration qui a été apportée, puis là, on parle des parcs existants, donc on est quand même des projets qui ont été construits il y a 10 ans, c'est de publier des comptes rendus de ces rencontres, donc essayer de diffuser l'information.

1215 En termes de nombre de plaintes spécifiquement qu'il y a eu et comment elles ont été traitées,

à part de savoir qu'il y en a eu peu, je ne suis pas capable de vous dire combien, mais c'est assez facile, je crois, j'imagine, de trouver cette réponse.

1220 Et je vais encore passer la *puck*, peut-être, à Jean-François Jaimés, qui est impliqué plus quotidiennement dans les parcs existants. Bien, « plus quotidiennement », il est sur le conseil de gestion des parcs existants, donc peut-être qu'il a de l'information additionnelle à ce sujet-là.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

1225 Bonjour. Jean-François Jaimés, d'Énergir. Donc, simplement, peut-être, pour compléter en disant qu'il y a effectivement un comité de suivi qui se rencontre de façon annuelle pour les parcs qui sont en opération.

1230 Ce comité est constitué de différentes personnes, comme le mentionnait Philippe, pour le souhait du secteur Charlevoix, donc des gens des communautés autochtones, du milieu municipal, des milieux environnementaux, économiques, et puis des citoyens aussi qui sont impliqués dans ce comité de suivi qui se rencontre de façon annuelle.

LA PRÉSIDENTE :

1235 Très bien. Mais je comprends quand même qu'en exploitation, advenant qu'il y ait des plaintes à signaler, ce n'est pas nécessairement le comité de liaison qui prend ça en charge, puisqu'il se rencontre moins fréquemment qu'en période de construction. Donc, il y a comme une petite nuance à... si j'ai bien compris.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

C'est ça. C'est de la reddition de compte.

1245 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

1250

Puis le comité de liaison à l'occasion de proposer des bonifications à nos divers processus, entre autres le processus de signalement et de traitement des plaintes.

LA PRÉSIDENTE :

1255

Très bien, merci. Monsieur Lessard?

LE COMMISSAIRE :

1260

Oui, oui. Donc, j'irais du côté du Ministère, avec madame Pitre. Bonjour. Au niveau du mécanisme de traitement des plaintes au niveau du Ministère, justement, est-ce qu'il arrive qu'il y ait des plaintes par rapport au bruit, par exemple, nuisances liées aux éoliennes? Puis comment vous traitez ça au Ministère, si ça se produit, à la Direction régionale, j'imagine?

1265

Mme KAROLANE PITRE :

Oui, donc Karolane Pitre, du ministère de l'Environnement. C'est vraiment mes collègues au contrôle environnemental qui font la réception des signalements puis le traitement. Puis au besoin, oui, ils font appel à nous si c'est dans le cadre d'un projet pour valider un peu, bon, qu'est-ce qui a été dit d'un projet, c'était quoi les engagements, s'assurer de voir si le signalement est en lien avec ça. Puis ils font vraiment comme toute la gestion à leur niveau.

1270

LE COMMISSAIRE :

1275

Déjà arrivé qu'il y ait eu des avis de non-conformité par rapport à des problématiques de bruit des éoliennes ou tout ça? Êtes-vous au courant ou...?

Mme KAROLANE PITRE :

1280

Dans le cadre des projets de la seigneurie de Beupré existants?

LE COMMISSAIRE :

Oui. Ou en général, les éoliennes en général.

1285 **Mme KAROLANE PITRE :**

Bien, je sais plus, finalement, pour les projets de la seigneurie de Beaupré.

LE COMMISSAIRE :

1290

Bien, c'est tant mieux.

Mme KAROLANE PITRE :

1295 Il y a eu des signalements qui ont été faits, mais il n'y a pas eu de non-conformité émise en lien avec ça.

LE COMMISSAIRE :

1300 O.K. J'irais peut-être, j'en profiterais aussi par rapport au comité de liaison. Je comprends que c'est un comité de suivi, en fait. C'est un peu ça. Vous, avez-vous des exigences particulières par rapport à ça, la mise en place de ce genre de comité là, les décrets d'autorisation et ce qui encadre ça?

1305 **Mme KAROLANE PITRE :**

1310 Donc, le comité de suivi, oui, c'est un engagement que l'initiateur a pris, tout comme le fait de faire un... pas un schéma, mais une gestion des plaintes et de nous présenter ça, dans le fond. C'est un engagement qu'ils ont pris de présenter comment ils allaient faire le traitement des plaintes et quelle suite ils allaient en donner.

Donc, ça va faire l'objet de l'analyse environnementale à la prochaine étape, mais ça fait partie,

évidemment, des éléments qui ont été nommés, oui, dans le projet, qui sont pris en considération.

1315 **LE COMMISSAIRE :**

Vous n'êtes pas capable, à l'heure actuelle, de nous dire si ça vous satisfait, ce qui a été proposé, ou en gros, avez-vous une petite opinion là-dessus?

1320 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce qu'en fait, il y a quand même plusieurs parcs éoliens qui ont été... bien, qui sont existants. J'imagine que c'est un peu toujours la même démarche qui est proposée. Donc, peut-être juste de savoir si ce qui est présenté à l'heure actuelle semble correspondre à vos attentes de façon générale, sans entrer dans un niveau de détails, d'analyse.

1325

Mme KAROLANE PITRE :

Donc, ce qui est présenté en ce moment, ça correspond un peu... je ne peux pas m'avancer sur si on pourrait questionner plus tard encore le comité de suivi. Donc, de là à dire que si c'est entièrement satisfaisant, ça serait peut-être un peu s'avancer.

1330

Mais s'il y avait des éléments à soulever à cette étape-ci, ça a été fait, donc notamment l'engagement d'inclure le suivi, finalement, de tous les programmes de suivi qui pourraient faire l'objet de conditions dans la décision gouvernementale au comité de suivi.

1335

LE COMMISSAIRE :

O.K. Mais on comprend, dans le fond, que c'est le genre de choses que vous regardez, puis dans un décret d'autorisation éventuel, mettons, c'est... vous avez quand même des exigences à ce niveau-là pour vous assurer que ce comité-là a été efficace, dans le fond?

1340

1345 **Mme KAROLANE PITRE :**

Oui. Donc, par exemple, pour le parc Secteur sud, il y a une condition dans le décret, la décision gouvernementale qui inclut des éléments en lien avec le comité de liaison, donc le comité de suivi.

1350 **LE COMMISSAIRE :**

1355 O.K. Puis j'aurais peut-être juste une dernière question, justement : quand, par exemple, il y a des plaintes qui sont adressées, mettons, à l'initiateur, coordonnateur, est-ce que le Ministère, des fois, est informé de ça? Est-ce qu'il est en contact avec, des fois, un exploitant, le parc, ou...?

Mme KAROLANE PITRE :

1360 Ça a déjà fait l'objet de conditions, justement, de faire une... je ne veux pas dire une « reddition de compte », mais d'envoyer un peu qu'est-ce qu'il y a eu de reçu comme plaintes. Nous, on en prend connaissance.

LE COMMISSAIRE :

1365 O.K. O.K. Donc, O.K. C'est bon. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Moreau.

1370 **M. HANS MOREAU :**

Merci.

1375

M. GASTON DUCHESNE

1380

LA PRÉSIDENTE :

Je vais inviter maintenant Gaston Duchesne à la table à l'avant. Bonjour, Monsieur Duchesne.

1385

M. GASTON DUCHESNE :

Bonjour, (inaudible). Bonjour, Monsieur Lessard. Je n'interviendrai pas directement sur le sujet. Ma fonction, moi, j'étais retraité, et maintenant, je suis conseiller municipal à la Ville de Baie-Saint-Paul. Et je vais essayer de vous parler des impacts collatéraux de votre décision, si vous me le permettez. Donc...

1390

LA PRÉSIDENTE :

Mais là, Monsieur, juste pour qu'on se comprenne bien : on est dans une période de questions. Donc...

1395

M. GASTON DUCHESNE :

Oui, c'est des impacts collatéraux sur lesquels je veux poser des questions.

1400

LA PRÉSIDENTE :

Ah, parfait. Ça fait que je vous laisse un petit préambule pour bien comprendre vos questions, mais on comprend que, le préambule, il ne faut pas qu'il soit trop long.

1405

M. GASTON DUCHESNE :

O.K. Bien, ça ne sera pas long.

LA PRÉSIDENTE :

1410

O.K.

M. GASTON DUCHESNE :

1415

Comme vous le savez, comme politicien, des fois, on s'essaie, donc je m'essaie.

LA PRÉSIDENTE :

1420

Oui. O.K. Mais permettez-moi de vous couper si c'est trop long, en même temps.

M. GASTON DUCHESNE :

1425

Je vais intervenir, les impacts collatéraux, sur deux dossiers, l'impact économique et l'impact social. L'impact économique, je vous rappellerai pour qui : pour nos entrepreneurs, nos commerces, nos travailleurs, nos travailleuses. L'impact collatéral social : pour nos communautés et notre ville.

1430

Le gouvernement, de plus en plus, nous demande de diversifier nos sources d'économie, c'est-à-dire nos sources d'argent. Pour une ville, une communauté, la seule source de revenus qu'ils ont, c'est celle de la taxation.

1435

Pour nous, comme municipalité, l'éolien est une source potentiellement de revenus importante pour faire en sorte de soulager nos contribuables, nos citoyens, et leur offrir d'autres services par lesquels on ne serait pas capable de leur donner ces services-là qui sont en demande et qui sont très utiles.

LA PRÉSIDENTE :

1440

Le préambule m'apparaît très clair.

M. GASTON DUCHESNE :

Oui. Je...

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous invite à poser votre première question.

M. GASTON DUCHESNE :

1450

Je parle... la première, elle est sociale, économique.

LA PRÉSIDENTE :

1455

Oui, j'ai bien compris les sujets.

M. GASTON DUCHESNE :

Donc, ma principale demande auprès de vous, après de monsieur Lessard...

1460

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1465 **M. GASTON DUCHESNE :**

... c'est d'essayer de faire en sorte, dans votre décision, de faire comme mon professeur d'art plastique me disait. Il me disait : « Tu sais, Gaston, quand on mixe le noir et le blanc, ça donne du gris. »

1470

Moi, je pense que, pour la collectivité qui est la nôtre, notre ville, notre communauté, qui ont bien besoin d'avoir de l'éolien sur leur territoire, énergie la plus verte au Québec, je souhaite que

1475 votre décision soit teintée et qu'elle profite à tous les participants et à tous les citoyens de cette grande communauté qu'est Charlevoix. Et je vous en remercie. Je n'ai pas intervenu directement sur le dossier, mais je suis heureux de l'avoir partagé.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Mais ne quittez pas tout de suite, je voudrais quand même vous préciser, j'en profite de votre présence, puis au bénéfice aussi des autres participants, juste pour vous préciser le fait que le BAPE n'est pas décisionnel, hein, sur le projet qui fait l'objet du mandat.

1485 Le BAPE fait des recommandations. La commission d'enquête est mandatée pour faire des recommandations au ministre de l'Environnement.

1490 Le ministre de l'Environnement, sur la base du rapport du BAPE ainsi que de l'analyse qui sera faite par le ministère responsable de l'environnement, va faire sa recommandation au conseil des ministres qui, lui, va prendre sa décision sur le projet. Donc, c'est une décision qui est politique, basée sur les rapports du BAPE et du ministère responsable de l'environnement.

1495 Ça fait que je voulais juste vous donner cette précision-là qu'on n'est pas, la commission d'enquête n'est pas décisionnelle sur le projet. On fait des recommandations, puis nos recommandations sont basées entre autres sur ce qu'on entend ici, en séance publique, sur les opinions qui seront émises en deuxième partie.

1500 Donc, je vous invite peut-être à penser à venir nous repartager votre point de vue en deuxième partie. C'est à compter du 18 février prochain. On va retenir des séances vraiment consacrées aux opinions et points de vue. Donc, vous pourrez peut-être venir. Si vous avez d'autre chose à nous partager d'ici là, peut-être que vous allez penser à autre chose.

M. GASTON DUCHESNE :

Ça me fait plaisir.

1505 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous reviendrez nous rendre visite.

1510 **M. GASTON DUCHESNE :**

Je sais c'est quoi une recommandation. Je vis avec ça hebdomadairement à la Ville de Baie-Saint-Paul, les recommandations du CCU, donc ça nous appartient au conseil d'en prendre... de faire une décision finale.

1515 **LA PRÉSIDENTE :**

Voilà.

1520 **M. GASTON DUCHESNE :**

Merci de votre attention. J'espère que... je vais essayer de revenir aux dates prévues pour faire valoir mon commentaire.

1525 **LA PRÉSIDENTE :**

18 février.

1530 **M. GASTON DUCHESNE :**

Merci.

1535 **LE COMMISSAIRE :**

Mais on...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lessard?

1540

LE COMMISSAIRE :

Oui, bien, on peut en profiter quand même pour adresser les questions en termes de retombées économiques, redevances?

1545

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, Monsieur Lessard, si vous avez des questions.

1550

LE COMMISSAIRE :

Oui. Bien, écoutez, je comprends que l'essence de la question aussi, c'était de voir justement ce type de projet là pour la région, MRC, la Municipalité, les retombées économiques que ça peut entraîner, les redevances puis tout ça.

1555

Ça fait que j'en profiterais un peu pour vous adresser la question à l'initiateur, justement, par rapport au... je comprends qu'il y avait, bon, on parle d'un 80 millions de redevances et tout ça, ça fait que globalement, je vous poserais la question de nous présenter un peu ces retombées-là puis le partage de ces redevances-là.

1560

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Tout à fait.

1565

LE COMMISSAIRE :

Merci.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1570

Donc, je passerais la parole à mon collègue, monsieur Jean-François Jaimes.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

1575

Bonjour. Bon, Jean-François Jaimes, d'Énergir. Donc, merci pour la question. Vous avez fait référence dans votre question aux redevances.

LE COMMISSAIRE :

1580

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

1585

Mais j'aimerais ça peut-être prendre la question un peu plus largement, parce que les retombées économiques, comme l'a mentionné monsieur Duchesne, sont bien plus larges que juste les redevances. Donc, quand...

LE COMMISSAIRE :

1590

Oui, effectivement. Allez-y. Allez-y macro, puis...

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

1595

Oui, bien, retombées directes, retombées indirectes et redevances.

LE COMMISSAIRE :

1600

Parfait.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

1605 Dans les retombées directes, on parle vraiment des montants qui sont investis, qui vont se retrouver dans la communauté. C'est un projet, comme on l'a dit, de 1 milliard de dollars. Ce milliard de dollars là, si je le décompose grossièrement, la moitié, c'est pour l'achat des turbines. L'autre moitié, ça va être des travaux de construction, travaux civils, réalisation de routes, de fondations.

1610 Évidemment, ça va se retrouver dans les emplois qui vont être générés pendant la construction. On parle à peu près 500 emplois pour cette partie-là de construction du projet. Donc, évidemment, on va vouloir maximiser le nombre d'emplois qui vient de la communauté, donc des gens qui sont formés ici, qui habitent ici et qui pourront contribuer à la construction de ce projet-là.

1615 Dans les retombées indirectes, on parle évidemment de tout l'écosystème qui va permettre à ces travailleurs et aux entreprises de pouvoir faire leur travail. Donc, on pense à la restauration, on pense aux stations-service, on pense à l'hôtellerie, et cætera. Donc, ce sont des retombées indirectes importantes.

1620 Pendant la période de construction et pendant la période d'opération, on parle d'une quinzaine d'emplois permanents pour la trentaine d'années d'opération.

Puis ce qui m'amène, donc, au troisième point, qui sont les redevances. Comme mentionné, on parle d'une enveloppe de 80 millions de dollars répartis sur les 30 ans du projet.

LA PRÉSIDENTE :

1625 Répartis comment?

LE COMMISSAIRE :

1630 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

1635 Non, mais donc répartis, donc ce n'est pas un 80 millions de dollars à l'année 1, un chèque qui va être envoyé. Donc, c'est vraiment, ce sont des paiements annuels qui vont être versés aux communautés d'accueil. Donc, on parle ici de la MRC de Charlevoix et puis des communautés autochtones. Donc, d'un côté, la nation huron-wendat, et de l'autre côté, trois communautés innues.

1640 Donc, évidemment, aujourd'hui, les ententes ne sont pas finalisées. Elles sont en négociation très avancée. Les discussions se passent bien. Je ne peux pas révéler tous les détails, justement, parce que c'est encore en discussion. Par contre, les éléments les plus importants sont ceux que je vous ai partagés aujourd'hui.

1645 Autre élément, c'est qu'on est en discussion aussi d'une option de participation, dans cette entente-là, avec des communautés d'accueil.

LE COMMISSAIRE :

1650 O.K. Puis je comprends, donc, avec la MRC aussi, il y aurait une entente qui serait signée, qui est en négociation actuellement? Ce que vous venez de parler?

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

1655 Absolument. Absolument.

LE COMMISSAIRE :

1660 En termes de main-d'œuvre, est-ce que, par exemple, les Premières Nations, est-ce que des fois, ils ont une participation dans l'usage, qu'ils contribuent à offrir leur expertise dans la mise en œuvre du projet?

1665 **M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :**

Oui, absolument. Je pense qu'on cherche à maximiser les retombées locales. Ça passe beaucoup par l'emploi, comme on l'a mentionné. Donc, on va vouloir faire des... bien, des embauches auprès de gens locaux, incluant les Premières Nations, pour maximiser cette main-d'œuvre-là.

1670

Donc, à prix et compétences similaires, on va vouloir choisir des entreprises issues du milieu, c'est certain.

1675 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

1680

Donc, ce sont effectivement des... Puis il faut l'encourager, il faut le stimuler. Donc, l'initiateur met en place des activités de mariage. On a mis un site Web pour justement encourager les gens à nous faire part de leur savoir, leur expérience, pour pouvoir aller après ça les solliciter à travers l'entrepreneur général.

1685

LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci. On irait évidemment maintenant du côté peut-être du milieu municipal, donc j'irais avec monsieur Chaîné, de la MRC. Dans le fond, je veux vous entendre...

1690

M. STÉPHANE CHÂINÉ :

Oui, bonjour, Stéphane Chaîné, MRC de Charlevoix.

1695

LE COMMISSAIRE :

1700 Bonjour. Bon, oui, bien, allez-y, on voulait vous entendre un peu là-dessus puis vos désirs, vos souhaits.

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

1705 Oui, j'aimerais juste préciser quelque chose, puis ça peut être confirmé ou infirmé.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

1710 **M. STÉPHANE CHAÎNÉ :**

La question des redevances vise le territoire d'accueil. Dans ce cas-ci, c'est le territoire de la Municipalité de Baie-Saint-Paul.

1715 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

1720 Donc, les redevances vont aller à la Municipalité de Baie-Saint-Paul, selon moi. Par contre, si le milieu investit dans le projet, si le projet se réalise, là on parle de dividendes, et les dividendes, l'investissement dans le projet vise la MRC au complet, et c'est la MRC, à ce moment-là, qui va recevoir des dividendes.

1725 Donc, il faut faire une distinction entre les redevances pour le territoire d'accueil et les dividendes si le milieu investit dans le projet.

LE COMMISSAIRE :

1730

O.K. O.K. Mais là, dans ce projet-là, est-ce que le milieu investit? Parce que là, je sais que dans les processus, tout ça, en appel d'offres, je pense que, bon, souvent, les MRC participent des fois comme bailleur de fonds. Je ne sais pas dans ce cas-là...

1735

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

Pour la question d'investissement, actuellement, les deux parties se parlent pour définir un protocole qui va définir les conditions si on peut investir ou pas. C'est-à-dire que la MRC ne va pas investir avant que le projet soit opérationnel.

1740

On veut voir un bilan, on veut savoir comment ça fonctionne. Et donc, dans quelques années, si le projet se réalise, on va être en mesure d'avoir accès à des données, tout ça, et on va décider à ce moment-là si on investit ou pas dans le projet.

1745

Mais actuellement, on démontre un intérêt, et on définit un protocole pour définir des conditions d'investissement : quel pourcentage, quel délai pour réfléchir, tout ça.

LE COMMISSAIRE :

1750

O.K. J'irais juste sur la main-d'œuvre, aussi. Bon, on comprend, on parle de 500 emplois, des fois, je pose juste la question, des fois on parle de pénurie de main-d'œuvre puis tout ça; en tout cas, comment vous envisagez ça, le fait de créer ces nouveaux emplois-là dans la région, positivement?

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

1755

On n'a pas de crainte par rapport à ça.

LE COMMISSAIRE :

1760

Non? O.K.

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

Ça, c'est quand même, c'est le milieu privé qui voit l'intérêt, qui vont répondre aux demandes, aux appels d'offres et tout ça. Mais on n'a pas d'inquiétude par rapport à ça.

1765

LE COMMISSAIRE :

Non? O.K. Parfait. Oui, oui, bien là, j'irais au niveau de la Municipalité de Baie-Saint-Paul, oui, bonjour.

1770

M. GILLES GAGNON :

Bonjour, Madame la Présidente et Monsieur... Gilles Gagnon, directeur général, Ville de Baie-Saint-Paul.

1775

LE COMMISSAIRE :

Oui.

1780

M. GILLES GAGNON :

Je fais référence principalement à un document, DB6, qui est déjà déposé sur le site du Bureau de l'audience, qui s'intitule « Faits saillants de l'apport économique du projet éolien Rivière-du-Moulin ». C'est un autre projet qui se trouve sur le territoire de la MRC de Charlevoix, où on peut prendre des exemples.

1785

Ce projet-là aussi a eu les deux éléments, soit des redevances et des dividendes, dans le fond. Donc la MRC reçoit des montants et participe financièrement. Et le document présente justement plusieurs éléments d'investissements locaux que cela a permis de développer.

1790

Donc, il y a des champs spécifiques qui ont été identifiés par la MRC dans ce cas-ci, mais au moins, on a l'expérience régionale d'avoir vécu ça.

1795

Pour la Ville de Baie-Saint-Paul, le meilleur exemple, puis je pense que c'est très parlant pour ceux qui demeurent à Baie-Saint-Paul et qui sont fiers de notre communauté, c'est l'exemple, entre autres, des dernières années où l'aréna de Baie-Saint-Paul a eu un investissement pour la remise à niveau d'un montant de 7 millions de dollars, et puis on a eu 1,2 million qui est venu du fonds éolien de la MRC, justement, et qui a fait une nette différence dans l'investissement local.

1800

Comme il a été mentionné par une personne dans la salle, vous avez entendu, c'est un enjeu majeur de diversification des revenus du monde municipal.

1805

Donc, on voit, dans le document DB6, selon les orientations qui avaient été déterminées par la MRC et les communautés locales, plusieurs éléments, entre autres un des éléments majeurs : la MRC a décidé de donner à chacune des collectivités, à chacune des municipalités de son territoire, 200 000 \$ pour le logement abordable, qui est pris à même le fonds.

1810

Donc, c'est des sommes très, très... surtout, on parle de Baie-Saint-Paul, mais pour de petites villes et villages qui peuvent avoir des budgets de fonctionnement qui ne sont même pas, des fois, dans le 2-3 millions, donc des 200 000 \$, c'est des sommes considérables pour permettre de diversifier ces revenus et d'intervenir dans des champs où elle a plus de difficulté à y aller.

LE COMMISSAIRE :

1815

D'accord, merci. Donc, mais on retient qu'actuellement, avez-vous amorcé vos pourparlers avec l'initiateur au niveau d'arriver à une entente, justement, sur le partage des redevances?

M. GILLES GAGNON :

1820

Effectivement, dans le fond. Il y a deux éléments en parallèle. Il y a les éléments plutôt légaux, zonage, PIIA, typiquement. Il y a les éléments de pourparlers et d'échange. Donc, les canaux sont ouverts, et il y a des discussions entre les parties, d'un point de vue politique, entre le promoteur et les instances, et MRC et Ville de Baie-Saint-Paul.

1825 Je prends l'initiative, je le dis là-dedans : ça n'exclut pas Ville de Saint-Urbain qui était là, mais
qui est représentée par la MRC, parce qu'un jour, le projet avait des éoliennes sur le territoire de
Saint-Urbain. Il n'y en a plus, mais elle est représentée par la MRC de Charlevoix. Donc, il y a des
retombées possibles.

1830 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord, merci. Je retournerais juste au niveau de l'initiateur, monsieur Alary-Paquette. Je me
demandais juste : pour ce qui est du partage, justement, de ces redevances-là, parce que je
comprends qu'il y a des négociations, mais j'imagine que vous avez certains critères qui sont
1835 appliqués pour juger un peu, justement, d'un partage équitable, que ce n'est pas juste au plus fort la
poche ou qui est le plus fort négociateur?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1840 Oui, tout à fait. Je repasserais la parole à monsieur Jaimes pour répondre à la question.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

Dans ma réponse, il y a plusieurs éléments. D'abord, comme ils ont fait référence, côté MRC,
1845 côté municipalité, de leur côté. Nous, nos discussions sont avec la MRC, mais entre eux, ils pourront
s'entendre sur la meilleure façon de répartir les redevances qui seront versées à la MRC.
Maintenant...

LE COMMISSAIRE :

1850 O.K. O.K. Mais vous allez la négocier avec la MRC, dans le fond, c'est ça que vous nous
dites? Et puis ensuite, c'est entre la MRC et la municipalité locale où d'autres municipalités locales,
mais admettons... qui eux vont s'entendre entre eux. O.K.

1855

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

Exactement.

1860

LE COMMISSAIRE :

Mais il reste que la part, mettons, qui irait aux communautés, aux Premières Nations, par exemple, tout ça...

1865

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

C'est là où je voulais aller, justement, dans le deuxième volet de ma réponse, effectivement. C'est l'élément qui est complexe dans les pourparlers. C'est sûr que nous, on s'est basé sur un principe fondamental d'équité entre les communautés et les Premières Nations.

1870

Dans d'autres contextes de développement éolien issu, entre autres, d'appels d'offres du distributeur, d'Hydro-Québec, c'est un peu plus paramétré, c'est très clair. Dans notre cas, on a un peu plus de marge de manœuvre. Donc, on est parti de la page blanche.

1875

C'est entre autres pour ça que ça ne se règle pas sur un coin de table en quelques minutes. Donc, ça prend un peu de temps, et puis ça fait déjà plusieurs... bien, une bonne période de temps qu'on est en pourparlers. Donc, ce n'est pas au plus fort la poche, comme vous disiez, qu'on va donner les montants.

1880

LE COMMISSAIRE :

Non.

1885

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

Mais il faut trouver cet équilibre-là. Donc, c'est aussi un principe d'équité, un principe aussi d'équilibre financier, qu'est-ce que le projet est capable de se payer et de payer aux communautés.

1890

Donc, l'enveloppe, elle est déterminée. Maintenant, il faut finaliser certains détails par rapport à cette fait répartition-là.

LE COMMISSAIRE :

1895

D'accord. Donc, je comprends, justement, les balises, peut-être, qui sont plus existantes dans le mécanisme d'appel d'offres, j'imagine que c'est des balises sur lesquelles vous pouvez vous appuyer aussi?

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

1900

Bien, absolument. À titre d'exemple, en 2022, quand le contrat d'achat d'électricité a été signé avec Hydro-Québec, à ce moment-là, la norme des redevances, c'était un 5 700 \$ du mégawatt par année. Donc, c'est sur cet ordre de grandeur là qu'on s'est basé pour déterminer le 80 millions de dollars. Donc, c'est ce qui a été un peu notre façon de fonctionner.

1905

LE COMMISSAIRE :

O.K. O.K. Très bien. Merci.

1910

Mme CYNTHIA JOBIN

LA PRÉSIDENTE :

1915

Je vais inviter la prochaine intervenante à venir à l'avant. C'est madame Cynthia Jobin. Ensuite, j'irai au niveau de la téléphonie, on va avoir un citoyen qui va être à distance, monsieur Jacques Tétreault. Ça fait que bonjour, Madame Jobin. Prenez votre temps.

1920

Mme CYNTHIA JOBIN :

J'avais des questions sur les enjeux légaux, mais je pense que je vais passer à mes questions sur les enjeux économiques. Donc, c'est d'actualité.

1925

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

1930

Mme CYNTHIA JOBIN :

Dans le fond, on connaît la part qui va revenir, le 80 millions, pour les communautés, mais on ne connaît pas vraiment la part qui va être remise aux autres parties. Puis je trouve que c'est une question qui est importante.

1935

Je ne sais pas s'il y a moyen de faire une demande d'accès à l'information pour ça, mais c'est important, parce qu'au Québec, on a nationalisé la production énergétique, ça fait que l'énergie qu'on produit ici, bien, les retombées que ça a, c'est pour les Québécois.

1940

Puis un autre point qui est vraiment important, qui a été soulevé pas dernièrement, mais plus aux consultations, à l'automne, c'est que le Séminaire de Québec, c'est une organisation religieuse, et donc qui ne paie pas de taxes ni d'impôts.

1945

Ça fait que ma question, c'est de savoir : est-ce que c'est possible de savoir quelle part va aller à quelle partie, dans ce projet-là? Ça peut être un pourcentage, ce n'est pas obligé d'être un chiffre, mais on veut juste avoir une idée.

1950

Parce que 80 millions, ça peut avoir l'air super gros, mais des fois, ça peut être des *peanuts* si le chiffre est vraiment, vraiment très grand. Ça fait qu'on aimerait ça avoir une idée de grandeur.

LA PRÉSIDENTE :

1955 Bien, on vient d'aborder le sujet. De ce que j'ai compris, il y a un certain niveau de détails qu'on ne pourra pas avoir, puisqu'il y a des discussions et des négociations en cours. Je vais repasser la parole à monsieur Alary-Paquette ou à monsieur Jaimes sur le sujet.

1960 Mais ce que j'ai compris, c'est qu'on n'aura pas plus de détails sur la proportion où il y a différents critères qui dictent comment ça va être fait, mais on n'aura pas de chiffres plus précis qui pourront vous éclairer par rapport à ça.

Mme CYNTHIA JOBIN :

1965 Quand vous dites « on n'aura pas plus de chiffres précis par rapport à ça », si je comprends bien ce que c'est, le BAPE, c'est que nous, peut-être, on ne peut pas avoir accès à ces informations-là, ma vous, si vous faites une demande d'accès à l'information, vous pouvez avoir accès à des informations.

LA PRÉSIDENTE :

1970 En fait, nous, on n'est pas régi par la *Loi sur l'accès à l'information*. On est une commission d'enquête, puis on peut demander le dépôt d'information, vous avez raison, de documents qu'on juge pertinents aux travaux de la commission.

1975 On a posé la question, je vais revenir à monsieur Alary-Paquette, à savoir si on peut avoir un peu plus de détails sur la répartition. Puis suite à la réponse qu'on va obtenir, si on juge qu'on doit aller plus besoin dans ce niveau de détail là, on pourra faire la demande.

1980 Pour l'instant, je vous dirais que la commission n'a pas nécessairement ce besoin-là, mais on pourra l'évaluer ou le réévaluer en cours de route. Puis si ça venait à être un besoin, on pourra le demander. Monsieur Lessard?

1985

LE COMMISSAIRE :

Oui, bien, juste un complément, parce que je comprends que vous soulevez aussi un enjeu de fiscalité municipale. Bon. Vous comprenez, on n'ira peut-être pas dans ce détail-là, on s'attardait aux retombées du projet comme tel.

1990

En termes de fiscalité municipale, au pire, on pourra regarder à la Municipalité, mais c'est sûr que, t'sais, on ne rentrera pas dans tous ces détails-là en termes d'imposition, mais on comprend quand même, puis ça, on va retourner à l'initiateur, que lui, dans le fond, ce qu'il propose, c'est un mécanisme de redevance puis tout ça qui va ramener des sommes à la Municipalité.

1995

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Alary-Paquette?

2000

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Merci, oui, merci pour la question. Donc, écoutez, pour être certain d'avoir bien compris, il y aurait deux volets : d'abord, la répartition des participations entre les différents partenaires de l'initiateur, et puis ensuite de ça, le...

2005

LA PRÉSIDENTE :

Moi, j'ai plus compris la distribution des redevances. Puis vous pourrez me le confirmer, Madame Jobin.

2010

Mme CYNTHIA JOBIN :

Oui, oui.

2015

LA PRÉSIDENTE :

2020 Ce n'est pas à travers les partenaires, mais bien les bénéficiaires de ces retombées-là? Donc les redevances, comment ça serait distribué?

Mme CYNTHIA JOBIN :

2025 À travers les partenaires aussi. Ça fait que...

LA PRÉSIDENTE :

À travers les partenaires aussi? O.K. Je n'avais pas compris ce volet-là de votre question.

2030 **Mme CYNTHIA JOBIN :**

2035 Parce qu'on parle d'Hydro-Québec qui est nous autres, dans le fond. Le seul actionnaire, c'est le gouvernement du Québec, ça fait que c'est nous. Puis, bien, les terres du Séminaire, c'est une organisation religieuse, ils ne paient pas de taxes, pas d'impôts. On ne peut pas dire que cette part-là va bénéficier pour le Québec.

LE COMMISSAIRE :

2040 Mais vous voulez savoir, donc, les retombées entre autres pour la communauté que vous habitez, tout ça, puis le Québec en général? C'est ça que vous voulez savoir?

Mme CYNTHIA JOBIN :

2045 Bien, les partenaires impliqués dans le projet. Puis la communauté, bien là, on le sait, c'est 80 millions, ça fait que...

LE COMMISSAIRE :

2050

Hum, hum. Hum, hum.

LA PRÉSIDENTE :

2055

On veut préciser votre question pour être sûr d'avoir la réponse que vous...

Mme CYNTHIA JOBIN :

2060

Oui. Je ne sais pas comment le dire autrement.

LA PRÉSIDENTE :

2065

Non, c'est correct, c'est correct, mais c'est pour ça, on essaie avec vous d'aller chercher le bon angle pour obtenir une réponse à votre question.

Mme CYNTHIA JOBIN :

2070

Oui. Oui, je sais que vous êtes là pour collaborer avec tout le monde.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, allez-y, Monsieur Alary-Paquette. Vous avez compris, finalement, le...

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2075

Oui, O.K., bon, bien, je passerais la parole à monsieur Jaimes.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

2080

Donc, je vais tenter une réponse, puis je pense... donc, Jean-François Jaimes, d'Énergir. Je

comprends, je pense comprendre bien la question, puis peut-être le dégrossir de façon vraiment générale.

2085 Donc, c'est sûr que nous sommes trois partenaires en ce moment, Hydro-Québec, Boralex, Énergir, qui allons faire les investissements pour pouvoir réaliser le parc. On parle d'un investissement de 1 milliard de dollars.

2090 Cet investissement-là vous générer des revenus. Ces revenus-là viennent de la vente de l'électricité à Hydro-Québec. Cette électricité-là, puis, Rafael, tu pourras compléter au besoin, mais elle est vendue à un prix qui est très compétitif. Donc, ça aide ça la décarbonation de... l'économie du Québec, mais ça aide aussi à minimiser le coût de cette transition énergétique là des Québécois qui paient tous leur électricité.

2095 Donc, si le projet est vendu à une électricité qui est très, très chère, ça va nous coûter plus cher comme consommateurs. On pense, on juge que le projet est très compétitif dans son prix de vente d'électricité, donc c'est un peu tous les Québécois qui pourront en profiter par rapport à ça.

2100 Ceci étant dit, ces revenus-là servent à payer les coûts du projet. Dans ces coûts de projet là, il y a entre autres le loyer. Donc, vous y avez fait référence : une partie du loyer qui va payer l'usage du territoire.

2105 Ensuite, il y a les redevances. Ces redevances-là, c'est complètement séparé du loyer. Donc, c'est vraiment 80 millions qui va être dédié au paiement des redevances, aux communautés d'accueil.

Et puis à la toute fin, s'il reste de l'argent après avoir payé toutes les dépenses obligatoires, nécessaires, il va y avoir des profits, des dividendes, qui vont être versés aux partenaires. Donc, en ce moment, on est trois partenaires à parts égales, donc Hydro-Québec, Énergir, Boralex, comme je le mentionnais.

2110 Puis on en a aussi parlé tantôt : il pourrait y avoir des options de participation. Donc, si la MRC était partenaire dans le projet via un investissement, il pourrait aussi y avoir une partie des dividendes

qui lui serait versée.

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Monsieur Lessard?

2120 **LE COMMISSAIRE :**

Moi, ça me va, oui. Est-ce que ça répond quand même en partie à votre question?

Mme CYNTHIA JOBIN :

2125 Oui. Est-ce que je peux demander un complément de question, d'information? Je ne sais pas comment ça s'appelle. Une sous-question?

LA PRÉSIDENTE :

2130 Ou une deuxième question, oui, allez-y avec votre deuxième question.

Mme CYNTHIA JOBIN :

2135 Mais ce n'est pas une question différente, c'est vraiment pour éclaircir un propos qui vient tout juste d'être mentionné.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

2140

Mme CYNTHIA JOBIN :

Mais vous me l'autoriserez ou non. Dans le fond, vous dites que ça va diminuer les coûts pour les Québécois, mais à chaque année, je pense que c'est le HEC qui fait ça, il fait un état de l'énergie

2145 au Québec, puis quand on regarde ça, les dernières données de 2024, la grande partie d'énergie qui est consommée au Québec, c'est les industries.

2150 Ça fait que quand vous dites que vous allez aider les Québécois, est-ce que vous allez aider les Québécois, les entreprises d'ici ou les industries qui viennent d'ailleurs qui veulent venir acheter notre électricité à rabais?

LE COMMISSAIRE :

2155 Bien là, vous êtes vraiment sur une question beaucoup plus générale sur comment l'énergie est répartie au Québec puis aux industries dans leur ensemble, si je comprends bien.

Mme CYNTHIA JOBIN :

2160 Exact, mais, si ce n'est pas approuvé, je vais passer à ma deuxième question, c'est correct.

LA PRÉSIDENTE :

2165 Non, mais c'est quand même des éléments, je trouve, qui relèvent un peu plus de l'opinion également, puis qui seraient peut-être, si vous le jugez pertinent, à nous communiquer dans un mémoire, en deuxième partie.

LE COMMISSAIRE :

2170 C'est ça.

Mme CYNTHIA JOBIN :

2175 O.K., bien, j'ai rebondi sur une information qu'on m'a partagée. Donc, j'ai juste saisi un peu l'occasion.

LA PRÉSIDENTE :

2180 Il faut toujours essayer de ramener ça aussi au projet, parce que le mandat qu'on a, c'est par rapport au projet ici de parc éolien Charlevoix.

Mme CYNTHIA JOBIN :

2185 Bien, si j'avais à formuler cette sous-question-là autrement, mettons...

LE COMMISSAIRE :

Bien...

2190 **Mme CYNTHIA JOBIN :**

Ah, O.K.

LE COMMISSAIRE :

2195 Je peux quand même faire peut-être un peu de millage, là, parce que c'est sûr que ce n'est peut-être pas toujours évident. Vous, dans le fond, l'énergie que vous allez produire, bon, elle va se retrouver dans le grand... combien ça fonctionne, dans le fond? Elle va se connecter sur le grand réseau?

2200 Peut-être juste expliquer un peu comment ça rentre dans la boucle d'énergie d'Hydro-Québec, peut-être? Vous comprenez un peu où... ce que je veux dire?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2205 Tout à fait. Oui.

LE COMMISSAIRE :

2210

Puis ce n'est pas évident pour tout le monde. Pour nous.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2215

Oui, je comprends tout à fait. Merci, Monsieur le Commissaire.

LE COMMISSAIRE :

2220

C'est bon.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2225

Donc, effectivement. L'électricité qui va être produite par le projet Des Neiges – Charlevoix, qui serait produite par le projet, serait injectée sur le réseau d'Hydro-Québec. Et puis ensuite, on pourrait passer la parole à Hydro-Québec, qui peut être en mesure de nous éclairer un peu plus sur...

LE COMMISSAIRE :

2230

Hum, hum. O.K. (Inaudible) la chaîne. Oui.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2235

... le type d'utilisation qui est requis pour l'électricité additionnelle qui serait requise. Mais dans la présentation d'ouverture du projet, on avait rapidement présenté, par exemple, des chiffres sur la transition énergétique, où on a environ 50 % de l'énergie qui est consommée en ce moment au Québec en joules, qui est de l'énergie fossile.

2240

Donc, dans un objectif de devenir carboneutre, la transition vers la carboneutralité exige de la nouvelle électricité renouvelable pour remplacer cette énergie-là.

LE COMMISSAIRE :

2245 O.K. Bien, oui, on en profiterait, j'irais du côté d'Hydro-Québec, justement, un peu, peut-être pour nous expliquer un peu plus : une fois que ça rentre dans le réseau, ça se passe de votre côté. C'est assez précis pour vous, la question ou...?

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

2250 Peut-être juste une précision : on parle du projet lui-même ou des efforts de transition énergétique?

LE COMMISSAIRE :

2255 Bien, on peut aller sur les efforts de transition énergétique, en profiter pour aller là-dessus. Ce qu'on comprend, c'est qu'évidemment, le projet va se connecter sur le grand réseau d'Hydro-Québec. Donc, comment ça s'inscrit, effectivement, un tel projet, dans la transition énergétique, puis où cette énergie-là, au bout du compte... je vais poser la question : est-ce que ça peut être utilisé aussi pour de l'exportation ou c'est vraiment juste pour les besoins du Québec et tout ça? Donc, peut-être vous entendre un peu là-dessus.

2260

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

2265 O.K. Est-ce que je pourrais proposer mon collègue Louis Vézina? Il pourrait peut-être répondre à cette partie-là? Si on sent qu'on a besoin d'aller un petit peu plus large, à ce moment-là, je reprendrai la parole puis je pourrai peut-être présenter...

LE COMMISSAIRE :

2270 Bien sûr. Oui, oui, oui. Oui, on vous laisse juger la meilleure personne pour répondre. Oui, merci.

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

2275 Parfait.

M. LOUIS VÉZINA :

2280 Oui, merci beaucoup. Louis Vézina, à Hydro-Québec, donc. Oui, alors je confirme qu'effectivement, la production qui proviendra du projet Des Neiges va s'ajouter, finalement, au portefeuille de ressources qu'Hydro-Québec met en place pour rencontrer les besoins de ses clients. Donc, ça va s'ajouter aux ressources hydroélectriques que nous possédons.

2285 Et je dois dire aussi que nous avons aussi plusieurs contrats avec des producteurs privés à travers le Québec aussi, qui s'ajoutent à nos approvisionnements. Alors, dans ce cas-ci, la production qui viendra, donc, du projet Des Neiges va s'ajouter à ce portefeuille-là, et c'est ça qui va nous permettre de rencontrer les besoins d'abord et avant tout de la clientèle québécoise.

2290 Lorsqu'on voit les besoins exprimés, par exemple, dans le plan d'approvisionnement du distributeur Hydro-Québec, on voit que les besoins sont appelés à croître de façon importante dans les années à venir.

2295 Et dès 2027, il a été annoncé hier, et je confirme, dès 2027, on voit des besoins additionnels qui sont nécessaires de combler. Et donc, la production de Des Neiges va justement nous permettre de rencontrer ces besoins-là.

LE COMMISSAIRE :

2300 Hum, hum. D'accord. Juste revenir sur le point : par rapport à l'exportation, parce qu'on sait, bon, Hydro-Québec aussi a signé des contrats, notamment pour New York puis tout ça, on voyait que c'était abordé un peu dans la première version, bien, l'étude d'impact telle que déposée, dans la raison d'être du projet; on voulait juste voir un peu à ce niveau-là. Est-ce qu'il y a un certain lien à faire ou...?

2305 **M. LOUIS VÉZINA :**

D'accord. Je peux vous dire que nous n'avons aucun contrat à l'exportation, et particulièrement les deux derniers contrats qu'on a signés. Il n'y a aucun contrat d'exportation qui exige une livraison d'énergie provenant de production éolienne.

2310 **LE COMMISSAIRE :**

Hum, hum. O.K.

2315 **M. LOUIS VÉZINA :**

Plus spécifiquement, pour les deux derniers contrats qu'on a signés, d'ailleurs, les obligations qu'on a par rapport à ces contrats-là, c'est de livrer de l'hydroélectricité. C'est stipulé dans les contrats que c'est de l'hydroélectricité provenant de nos centrales qui doit être livrée aux États-Unis

2320 .

LE COMMISSAIRE :

D'accord.

2325 **M. LOUIS VÉZINA :**

Alors, donc, comme je vous dis, la production du projet Des Neiges va s'ajouter à notre portefeuille d'approvisionnement pour rencontrer toutes nos obligations. Notre plus gros client, ça demeure Hydro-Québec Distribution.

2330

Dans le passé, on pouvait dire que 85 % de nos ventes d'Hydro-Québec Production étaient dirigés vers les distributeurs Hydro-Québec Distribution. Lorsqu'on voit les besoins à venir, on peut dire que cette proportion-là est juste appelée à grandir.

2335

Alors, c'est principalement pour rencontrer la demande québécoise que nous allons utiliser cet

approvisionnement-là.

LE COMMISSAIRE :

2340

D'accord. Puis juste pour ma bonne compréhension et au bénéfice des gens aussi : une fois que c'est rentré dans le réseau, au bout du compte, on ne peut pas séparer qu'est-ce qui vient, par exemple, d'un projet d'éolien versus un projet hydroélectrique, tout devient un peu entremêlé ou pas tant?

2345

M. LOUIS VÉZINA :

Non. C'est plutôt entremêlé. On ne peint pas les électrons. On dit souvent... on utilise cette expression-là.

2350

LE COMMISSAIRE :

C'est ça. C'est bon.

M. LOUIS VÉZINA :

2355

Alors, ça rentre... en fait, puis tu me permets-tu juste une seconde, en fait?

LE COMMISSAIRE :

2360

Oui, oui.

M. LOUIS VÉZINA :

2365

Il y a quelque chose de particulier qui est très intéressant par cet approvisionnement-là. La combinaison de l'approvisionnement éolien avec nos parcs de production électrique, il y a une belle complémentarité, parce que justement, on peut utiliser les réservoirs d'Hydro-Québec aussi pour pallier l'intermittence de la production éolienne. Alors, encore une fois, ça nous permet de bonifier, finalement, notre portefeuille d'approvisionnement en combinant les deux.

LE COMMISSAIRE :

2370

D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2375

Merci. Madame Jobin, votre deuxième question?

Mme CYNTHIA JOBIN :

2380

Je reviendrai sur l'intermittence. Je vais poser ma deuxième question. En fait, je ne sais pas trop à qui l'adresser. J'imagine...

LA PRÉSIDENTE :

2385

Je vais l'adresser.

Mme CYNTHIA JOBIN :

Oui, oui. C'est vrai. L'initiateur... euh, à la personne... à qui de droit.

2390

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme CYNTHIA JOBIN :

2395

Si vous aviez accès à des données sur la caractérisation des services écosystémiques dans la région, combien ça vaut en dollars, est-ce que vous seriez prêts à les utiliser pour bien évaluer les impacts économiques du projet?

2400

Parce que là, tantôt, on parlait de tous les bénéfices que ça a d'avoir le projet au niveau

économique pour la région, mais on a aussi parlé des crues torrentielles. Puis ça, je ne sais pas combien que ça a coûté à Baie-Saint-Paul puis Saint-Urbain, mais ça ne doit pas être des petits chiffres, les dollars liés aux inondations. Puis c'est un enjeu qui a été soulevé.

2405 Ça fait que si jamais on avait accès à des données sur ça, est-ce qu'on les utiliserait pour mieux calculer l'impact économique du projet?

LA PRÉSIDENTE :

2410 Juste pour bien comprendre votre question puis bien l'adresser, justement : vous faites référence aux services écosystémiques des milieux naturels, donc les impacts éventuels pour avoir le projet sur ces milieux-là, si on est capable de les chiffrer? Est-ce que c'est bien ça?

Mme CYNTHIA JOBIN :

2415 Oui. En fait, il y a des économistes écologiques qui travaillent au Québec, puis il y en a qui ont des spécialités pour dire que, O.K., bien, mettons, la valeur de ton territoire qui te rend des services comme traiter ton eau potable puis absorber les coûts des inondations, ça, ça a de la valeur en argent.

2420 Puis il y a des gens, de plus en plus, qui essaient de chiffrer cette valeur-là, justement. Ça fait que si on avait accès à un portrait en dollars de toute la valeur des services qui seraient perdus sur le territoire des grands projets, dans le cas qui nous intéresse, c'est celui-ci, mais ça pourrait être tous les projets, est-ce que ce serait inclus dans un bilan économique?

2425

LA PRÉSIDENTE :

2430 Je commencerais, en fait, à adresser cette question-là au ministère responsable de l'environnement pour voir, actuellement, dans les directives, pour faire une étude d'impact, qu'est-ce qui est prévu par rapport à ça, est-ce qu'il y a des données qui sont disponibles, puis est-ce que ça doit être intégré dans la réalisation d'une étude d'impact pour essayer de voir un peu, justement, le bilan des impacts au final d'un projet. Madame Pitre?

Mme KAROLANE PITRE :

2435 Donc, Karolane Pitre, ministère de l'Environnement. Oui, l'initiateur de projet doit faire la description des impacts de son projet sur les milieux humides et hydriques. On ne demande pas d'étude économique hydrique. C'est vraiment simplement en termes... bien, pas « simplement », mais c'est principalement en termes de superficie, la notion de quantification plutôt qu'en argent, de services écologiques.

2440

LA PRÉSIDENTE :

2445 Donc, on n'a pas ces données-là au Ministère? Est-ce qu'on essaie de quantifier les services écologiques rendus par les différents types de milieux au Québec? Il y a-tu des études qui sont réalisées là-dessus?

Mme KAROLANE PITRE :

2450 On devrait consulter les directions responsables, vraiment, de la connaissance scientifique sur les milieux humides et hydriques, mais dans le cadre de la procédure, ce n'est pas une mesure qui est demandée dans la directive.

LA PRÉSIDENTE :

2455 Très bien. Au niveau de l'initiateur de projet, Monsieur Alary-Paquette, est-ce que c'est des données que vous considérez, bien que je comprenne que ce n'est pas nécessairement prévu dans la directive, mais pour faire un peu le bilan des impacts, comment vous considérez cet aspect-là de services écologiques des milieux?

2460

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

 Oui. Bon. Je confirme, d'abord, qu'effectivement, cet aspect-là n'est pas inclus dans la directive d'étude d'impact qui a été transmise pour le projet. Donc, ça ne fait pas partie des études qui ont été réalisées.

2465 Par contre, il y a des éléments dans l'étude d'impact qui sont reliés, je pense, à la question qui a été posée. Quand on pense aux milieux humides et hydriques, par exemple, il y a un régime, d'abord, comme vous l'avez mentionné, de quantification des impacts, et puis ensuite de compensation, compensation qui peut être chiffrée en argent.

2470 Et puis là, j'avoue que je ne sais pas exactement sur quelle base... je ne crois pas, en fait, que le montant de la compensation soit nécessairement basé sur une valeur écosystémique en tant que telle, comme madame Jobin faisait référence, mais je pense que ça demeure quand même un élément qui est relié.

2475 Puis on l'a mentionné rapidement hier, mais encore là, t'sais, par exemple, sur les milieux humides, l'étude d'impact a conclu que l'impact, il serait peu important suite à l'optimisation qui a été faite en 2024 de la configuration de projet.

2480 On en arrive à 4,5 hectares de milieux humides qui seraient potentiellement touchés sur un projet qui, lui, a une empreinte au sol, avec les 68 positions actuelles, d'environ 576 hectares. Donc, il y a un exercice de minimisation de cet impact-là, important, qui a été fait. Et puis le processus éviter-minimiser-compenser, donc, va être mis en œuvre comme il se doit.

LA PRÉSIDENTE :

2485 Merci pour la réponse.

M. GILLES GAGNON :

2490 Madame la Présidente, si vous permettez...

LA PRÉSIDENTE :

2495 Je ne sais pas d'où vient la... oui.

M. GILLES GAGNON :

Gilles Gagnon, Ville de Baie-Saint-Paul.

2500

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2505

M. GILLES GAGNON :

Juste une petite spécification. J'abonde dans le même sens, merci du commentaire : effectivement, la Ville de Baie-Saint-Paul est très au fait et suit constamment, avec l'aide du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires municipales, les aspects inondation. Vous savez qu'on a eu une énorme inondation le 1^{er} mai 2023.

2510

Donc, juste pour une petite mise en situation, juste explication : nous avons, puis ce n'est pas du tout ma spécialité, au pire on pourrait demander à... nous avons toujours travaillé avec Philippe Bourdon, géographe, qui nous a aidés lors des événements.

2515

Et juste une spécification pour ne pas mêler les choses : il y a trois types d'événements qui se sont produits à Baie-Saint-Paul. Il y a effectivement des pluies torrentielles que l'on doit apprendre à gérer, qui ont eu des impacts.

2520

Les bassins de rétention d'eau, meilleure gestion des fossés, est une des pratiques qu'on peut faire, mais dans le cadre de la situation à Baie-Saint-Paul, il y a eu des inondations purement et simplement par l'augmentation du niveau des eaux.

2525

Et il y a eu, dans le cadre de la rivière des Mares, ce n'est pas une situation de pluies torrentielles, c'est une situation, je ne donnerai pas le nom, ça prendrait monsieur Bourdon pour le nommer, mais c'est un déplacement du lit de la rivière, dans le fond, donc des alluvions. Donc, c'est une autre réponse hydrologique. Il y a d'autres causes et faits.

2530 Donc, effectivement la Ville de Baie-Saint-Paul suit ces éléments-là, a plusieurs études, parce que dans le fond, on comprend très bien l'apport écologique des milieux naturels.

2535 Un des éléments que le ministère de l'Environnement lui-même nous demande dans sa nouvelle loi, c'est les espaces de liberté des cours d'eau qui sont plus directement au cœur de la ville, où se sont les méandres qui doivent anticiper les augmentations des crues. Donc, ces éléments-là sont pertinents.

2540 Mais juste pour dire que, dans le fond, effectivement, dans le cadre du projet Des Neiges, la question de la gestion des eaux pluviales est une question qui peut se poser, qui est nécessaire de réfléchir, mais est-ce que l'aspect torrentiel est directement de cause à effet au cœur de la ville et dans les zones inondables, ce n'est pas si simple que ça, dans le fond.

LA PRÉSIDENTE :

2545 Merci pour votre complément d'information. Merci, Madame Jobin. Je vais inviter le prochain intervenant.

M. DENIS CANTIN :

2550 Madame la Présidente?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2555 **M. DENIS CANTIN :**

2560 Denis Cantin, au Séminaire. J'aimerais profiter de la question de madame Jobin ou, bon, les éléments d'information qu'elle a amenés tout à l'heure. Je voudrais en profiter vu qu'on est sur le volet économique.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

2565

M. DENIS CANTIN :

2570

Bon. Le Séminaire de Québec est un organisme de bienfaisance. Il opère depuis 360 ans. Le Séminaire de Québec paie des taxes, paie des taxes scolaires, paie des taxes municipales, hein, auprès des différentes municipalités auxquelles nous sommes, de par son statut ne récupère pas 100 % des taxes TPS/TVQ lors de ses achats, de par l'organisme de bienfaisance, on ne récupère que 50 %.

2575

Mais ce que je veux dire, c'est que les besoins du Séminaire de Québec, au fil des années, au fil des 360 ans, ont toujours utilisé les revenus provenant de cette propriété majestueuse et qui était acquise par achat par le passé.

2580

Là, on est rendu dans les années 2025. Le Séminaire est propriétaire de cette propriété-là. On a investi beaucoup sur cette propriété-là. On fait référence à l'événement de mai 2023. On entretient nos routes, on collabore, mais aussi est propriétaire d'un parc immobilier quand même très important dans le Vieux-Québec, que vous connaissez probablement si vous êtes venu vous promener.

2585

On se rend compte qu'au fil des années le Séminaire, par ses prêtres, ont géré quand même assez minutieusement l'utilisation des finances.

Mais là, on est à un tournant, parce que c'est des bâtiments qui ont été construits dans les années 18^e siècle, même avant, pour le Vieux Séminaire. L'Université Laval a été fondée en 1852, le bâtiment qui est là. La résidence des prêtres, qui est à 1880.

2590

Alors, je donne tout des chiffres que là, actuellement, on se rend compte que nous sommes dans un plan important de rénovation, d'immobilisation.

Et encore dans nos budgets que nous venons de terminer pour l'année 2025-2026, qu'on va

2595 faire, je vous dirais que même le loyer, parce que ce n'est pas des redevances qu'on reçoit des parcs éoliens puis des initiateurs, c'est un loyer, comme tout autre loyer que nous avons sur la seigneurie de Beaupré pour les chalets, même avec tous les revenus que le Séminaire peut gérer, ne rencontre pas, n'est pas en mesure de rencontrer ses budgets pour les années.

2600 Et comme toute congrégation religieuse, on ne se cache pas, le Séminaire de Québec bénéficie quand même de certains placements, et avec ça, on est capable de travailler et à poursuivre notre mission tout en gardant en tête que notre objectif, c'est de conserver l'intégrité, s'assurer de la pérennité du territoire de la seigneurie de Beaupré avec notre plan d'aménagement général qu'on vient de terminer pour 2025, qu'on pourra même déposer à la commission, qui vient de sortir, c'est tout frais, ça sort d'impression, on va vous le déposer.

2605 Ça nous permet de gérer notre territoire de manière efficace, d'être capables de poursuivre nos opérations forestières en ne coupant pas dans le capital, mais simplement au niveau de la régénération.

2610 Et on a besoin... on en profite, mais encore là, je veux dire que le Séminaire de Québec n'est pas dans les négociations entre l'initiateur et les discussions avec la MRC ou les 80 millions qu'on parle tout à l'heure.

2615 Nous, ce qu'on a toujours fait au Séminaire, de par la décision des prêtres, c'est : on suit toujours les lois et les règlements en vigueur. Alors, on ne s'immisce pas dans les discussions qui se passent dans les études d'impact entre l'initiateur et les membres des différents ministères, mais on collabore.

2620 On peut collaborer avec eux, parce qu'on connaît notre territoire, notamment pour les espèces en péril. On pourra y revenir. Mais on essaie toujours de collaborer. On a des milieux qu'on a même réservés, qu'on ne fait même pas d'exploitation forestière là-dessus.

Alors, ce que je veux dire, je voulais en profiter pour... je pense qu'il faut passer un message à tout le monde. Puis le Séminaire de Québec, moi, je suis avec eux depuis 2012, moi je dis tout le temps que c'est une bibitte particulière, mais c'est une corporation. C'est une PME qui opère dans

2625 le but de toujours réaliser sa mission et la mission éducative : formation des prêtres, éducation pastorale et universitaire, on est investi dans plusieurs domaines.

Et à titre d'organisme de bienfaisance, oui, on ne paie pas d'impôts, vous avez tout à fait raison, mais de par notre statut, on se doit, en plus de notre budget opérationnel de chaque année, 2630 verser à des organismes pour conserver notre statut d'organisme de bienfaisance, des montants importants à la communauté pour différents organismes.

Alors, et cet engagement-là ou cette contingence-là, lors des derniers budgets de 2023, cette contingence-là est augmentée de 3,5 %, elle a passé à 5 %.

2635 Tout ça mis ensemble, c'est le contexte que je veux tout simplement faire à tout le monde, puis pour vous dire que le Séminaire est là pour continuer à préserver le territoire, mais que l'opportunité qui se présente à nous à développer une technologie de développement durable, bien, nous, ça rentre dans nos cordes.

2640 Puis si le projet peut se faire et est autorisé par tous les partenaires, comme on dit qu'on ne s'immisce pas, bien, c'est certain qu'on va l'accueillir de bonne façon, mais qu'on va gérer le territoire en conséquence.

2645 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Cantin, pour vos précisions. D'ailleurs, votre plan, votre nouveau plan d'aménagement, on va l'accueillir avec plaisir, puis on va probablement revenir vers vous. On avait quelques questions, mais là, ce n'est peut-être pas le bon moment de vous les adresser.

2650 **M. DENIS CANTIN :**

Non.

2655

LA PRÉSIDENTE :

On y reviendra.

2660

M. DENIS CANTIN :

Ça va.

2665

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je vous remercie, Madame Jobin.

2670

M. JACQUES TÉTREAULT

LA PRÉSIDENTE :

Je vais appeler le prochain intervenant qui est à distance, monsieur Jacques Tétreault, puis suivant son intervention, nous prendrons une pause de 15 minutes.

2675

M. JACQUES TÉTREAULT :

Oui, bonjour, Madame la Présidente.

2680

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bonjour, Monsieur Tétreault. Allez-y avec votre première question.

2685

M. JACQUES TÉTREAULT :

Parfait. Merci beaucoup. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Oui. Je vous amène

2690 complètement ailleurs. On va sortir de l'argent puis on s'en venir un peu dans le bois. Moi, je suis un
écologiste de formation, puis à la lecture du résumé de l'étude d'impact de l'initiateur, il m'est venu
plusieurs questions.

2695 Entre autres au niveau du tableau 4, qui nous parle des distances qu'on doit avoir par rapport
à certains lieux physiques, j'aimerais savoir de quand datent les normes RADF, le Règlement sur
l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, parce que ça me semble être un peu désuet
comparativement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, qui, eux, ont
pris compte de la hauteur des éoliennes.

2700 Au niveau du Ministère, on ne tient pas compte de la hauteur de l'éolienne, on tient compte
seulement de mesures qui me semblent très courtes.

2705 Par exemple, 60 mètres d'un cours d'eau, 60 mètres d'un milieu humide, les tourbières
ouvertes avec mare, marais, marécage riverain, etc., 30 mètres d'un cours d'eau intermittent, on
dirait que ça ne tient pas compte de la hauteur., tandis que dans le schéma d'aménagement de la
MRC, on stipule, par exemple, cinq fois la hauteur totale d'éoliennes pour une résidence.

Ça, ça veut dire des éoliennes de 200 mètres, on est à 1 kilomètre de la première résidence.
Et 10 fois la hauteur de l'éolienne pour un immeuble protégé, là on est à 2 kilomètres.

2710 Puis à quatre fois la hauteur de l'éolienne pour les limites d'une propriété, 800 mètres, je vous
dirais qu'il y a des MRC au Québec, moi je suis très jaloux de ça, parce que dans notre MRC, les
distances ne sont pas si longues que ça.

2715 Alors, ma question, c'est vraiment : elles datent de quand, ces normes-là, RADF, parce que
ça me semble être un peu désuet.

LA PRÉSIDENTE :

2720 Donc, puis vous référez spécifiquement au tableau 4 du résumé de l'étude d'impact quand
vous faites référence à cette mention-là qui semble désuète. C'est bien ça?

M. JACQUES TÉTREAU :

Exactement.

2725 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. On va aller voir monsieur Alary-Paquette. La question est limpide. Je vous laisse répondre.

2730 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Oui, parfait, c'est clair. Merci, Madame la Présidente. Donc, d'abord, sur les questions de distance par rapport aux cours d'eau, milieux humides, et cætera, je passerais la parole à monsieur Féret, de chez Pesca.

2735

Je reviendrai ensuite sur les questions des distances par rapport, par exemple, aux résidences, immeubles protégés, qui se retrouvent au Règlement de zonage de la Ville de Baie-Saint-Paul.

2740 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. En fait, vraiment, pour répondre à la question du citoyen, nous préciser si c'est les normes les plus à jour, en fait, qui ont été utilisées puis qui sont illustrées dans ce tableau du résumé.

2745 **M. MATTHIEU FÉRET :**

Oui, donc Matthieu Féret, chez Pesca. Je vais répondre au niveau, donc, des distances qui sont indiquées dans le tableau 4.

2750 Tout ce qui est en lien avec le... la référence est au RADF, donc on a l'acronyme qui revient plusieurs fois dans nos discussions, je répète : c'est le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État.

2755 La date exacte de rentrée en vigueur de ce règlement-là pourrait peut-être être confirmée du côté du Ministère, mais c'est ce qui dicte généralement les activités forestières sur le territoire public. On l'a annoncé hier, il y a l'engagement d'appliquer ce même règlement dans la mise en place du parc éolien.

2760 Et c'est un règlement qui cible principalement le déboisement et la construction de chemins, l'aménagement de traverses de cours d'eau, il a plusieurs aspects qui sont couverts par ce règlement-là. Il y a des distances, il y a plusieurs... vraiment, c'est normé au niveau de la voirie forestière.

2765 Donc, ce n'est pas en lien direct avec la dimension de l'éolienne ou sa taille, c'est vraiment en lien avec le déboisement et les tracés de chemins et des choses comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

2770 Très bien. Donc, je comprends que ce que vous me dites, c'est que les données qui apparaissent là, c'est des données qui sont tirées de la dernière version du règlement en question?

M. MATTHIEU FÉRET :

Tout à fait, Oui.

2775 **LA PRÉSIDENTE :**

2780 Parfait. Puis peut-être, je vais faire un petit tour au niveau du ministère responsable de l'environnement : lors de la recevabilité, vous avez consulté, j'imagine, le secteur forêt; est-ce qu'il y a des éléments qui ont été soulevés par rapport aux distances utilisées pour distancer certains éléments du projet du milieu récepteur?

Mme KAROLANE PITRE :

Donc, Karolane Pitre, du ministère de l'Environnement. Non, c'était vraiment en lien avec,

2785 selon le cas et tout ça, le respect du RADF lorsque c'est pertinent.

Il pourrait y avoir des mesures supplémentaires qui pourraient être demandées en fonction des différents milieux, mais pour l'instant, ce n'est pas un enjeu qui est ressorti nécessairement dans les consultations.

2790

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Monsieur Lessard?

2795

LE COMMISSAIRE :

Oui, j'irais seulement au niveau, peut-être, de la MRC, Monsieur Chaîné, en matière, bien, justement, d'aménagement forestier et de coupe forestière. Dans le schéma d'aménagement, il y a-tu une certaine compétence à ce niveau-là par rapport aux usages sur le territoire?

2800

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

La MRC a un règlement forestier. Donc, la MRC a un règlement forestier, un règlement sur le déboisement, et on a des dispositions au schéma d'aménagement sur l'implantation d'éoliennes, mais ces dispositions-là ont été reprises au niveau de la réglementation d'urbanisme de Baie-Saint-Paul.

2805

Mais on a un règlement sur la coupe forestière. Donc, on exige des plans d'aménagement forestier lorsque les coupes sont supérieures à une certaine superficie, tout ça.

2810

LE COMMISSAIRE :

O.K. Puis donc...

2815

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

Puis des distances, par exemple, entre une coupe et un cours d'eau.

2820

LE COMMISSAIRE :

Donc, bien, je présume, je pose la question par rapport au projet à l'étude, donc est-ce que ça a été analysé ou ça respecte la réglementation? J'imagine que ça ne va pas de soi?

2825

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

Bien, la réglementation est disponible. Le projet n'a pas été analysé, parce qu'il n'y a pas eu de demande de déposée à la MRC comme telle.

2830

LE COMMISSAIRE :

Puis, dans le fond, cette réglementation-là aussi, j'imagine, est-ce qu'elle s'applique pour les activités forestières, aussi, du Séminaire de Québec?

2835

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

Oui, elle s'applique sur territoire privé.

2840

LE COMMISSAIRE :

Oui, c'est ça. O.K. Donc, vous tenez compte, évidemment, de tout ça dans votre plan d'aménagement forestier?

2845

M. DENIS CANTIN :

Oui. Oui, Denis Cantin, au Séminaire. Alors, effectivement, dans le plan général d'aménagement forestier, c'est sûr que c'est la ligne directrice principale, hein, qu'on utilise. Donc,

2850 les ingénieurs forestiers... si vous voulez avoir plus d'information, monsieur Laliberté est ici, qui est ingénieur forestier. Il pourrait vous donner plus de détails là-dessus si vous voulez, mais effectivement, c'est ce qu'on utilise depuis plusieurs années.

LE COMMISSAIRE :

2855 O.K. On verra peut-être plus tard, puis c'est sûr, nous, c'est au niveau des effets cumulatifs, dans le fond, entre les activités forestières et le projet de parc. On verra plus tard, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2860 Merci. On va revenir auprès de vous, Monsieur Tétreault, pour votre deuxième question.

M. JACQUES TÉTREULT :

2865 Oui, mais attendez un petit peu, je veux bien comprendre, parce que le tableau 4 en question, il parle de distance applicable à une éolienne et non pas à un chemin d'accès ou à des coupes forestières.

2870 Ma question était vraiment par rapport à l'implantation d'une éolienne, la structure comme telle. Ce tableau-là, c'est clair. En haut des chiffres, c'est écrit « distance applicable à une éolienne », pas à une coupe forestière ou à un chemin.

LA PRÉSIDENTE :

2875 Parfait. Monsieur Tétreault, on va demander de projeter...

M. JACQUES TÉTREULT :

2880 Là, vous me...

LA PRÉSIDENTE :

2885 ... ledit tableau à l'écran pour qu'on puisse avoir un meilleur éclairage puis répondre vraiment à votre question. Je comprends qu'on a adressé peut-être juste certains angles, mais qu'il y a peut-être d'autres éléments. Donc, Monsieur Alary-Paquette, si vous pouvez nous projeter, c'est le tableau 4 du résumé de l'étude d'impact, c'est ça que j'ai compris.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2890 Oui. On serait en mesure de vous le déposer à assez brève échéance, mais on ne l'a pas sous la main en ce moment. Par contre, il y a monsieur Féret qui aurait des éléments de précision additionnels qui pourraient être apportés.

LA PRÉSIDENTE :

2895 Allez-y avec les éléments additionnels. Pas besoin de le déposer, puisqu'il est déjà public, le tableau, dans l'étude d'impact. Bien, le résumé est déjà déposé. Donc, c'était juste pour éclaircir le tout auprès de tous, mais on va y aller avec les explications de monsieur Féret.

M. MATTHIEU FÉRET :

2900 Parfait. Donc, Matthieu Féret, chez Pesca. Effectivement, comme le souligne monsieur Tétreault, le tableau 4 auquel il réfère, donc, est dans l'étude d'impact. Il est en ligne déjà. C'est un tableau qui compile plusieurs distances.

2905 Effectivement, le titre de la colonne indique « distance applicable à une éolienne ». Il reste que quand le projet est en développement, la position exacte de l'éolienne n'est pas toujours considérée. Donc, cette distance-là qui est indiquée, de 30 ou de 60 mètres, elle réfère à un déboisement éventuel dans le cas de l'aménagement d'une éolienne.

2910 Donc, c'est un peu une... j'avoue que, peut-être, il y a une confusion associée à cette distance-là, mais je vous confirme que la référence au RADF est en lien avec le déboisement en tant

que tel. Ce n'est pas une distance applicable à une éolienne. Donc, il y a peut-être une petite confusion dans le tableau 4.

2915

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Donc, Monsieur Tétreault, on vient d'expliquer un peu la source de la confusion. Donc, je vous demande, en fait, votre deuxième question.

2920

M. JACQUES TÉTREAULT :

Oui, merci beaucoup, ça ne me rassure pas tellement, mais ça éclaircit un peu. Donc, si je comprends bien, le titre de la colonne est fautif, lui. Ce n'est pas ce qu'on aurait dû écrire. Deuxième question. J'aimerais savoir...

2925

LA PRÉSIDENTE :

Bien, en fait, il faut tenir compte du déboisement et non pas des éoliennes.

2930

M. JACQUES TÉTREAULT :

Oui, c'est ça. Ça devrait être « distance applicable au déboisement à l'implantation d'une éolienne » plutôt que... parce que moi, de la façon dont j'ai compris ça, c'est qu'on pouvait planter une éolienne, carrément, à 30 mètres d'un ruisseau intermittent, ce qui me semblait être un peu exagéré. Je n'ai même pas la moitié de la hauteur de l'éolienne. Si elle tombe, elle va tomber dans le marécage, directement. Bref. Ma deuxième question.

2935

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2940

2945

M. JACQUES TÉTREAU :

J'aimerais savoir si toutes les études qui ont été faites sur les mammifères, les oiseaux, les insectes nommés dans la documentation, ces études-là ont été faites dans le cadre d'éoliennes de 200 mètres de hauteur, en tenant compte aussi des ultrasons dégagés par ces structures.

2950

Si oui, où est-ce qu'elles ont été faites, ces études-là? Parce qu'au Québec, on n'a pas d'éoliennes de cette dimension-là, à ce que je sache.

LA PRÉSIDENTE :

2955

Juste pour bien comprendre votre question : vous voulez savoir l'évaluation qui a été faite dans l'étude d'impact pour déterminer les impacts du projet, en prenant pour compte une éolienne de 200 mètres de hauteur, quelles sont les sources qui ont été utilisées? Est-ce que c'est bien ça?

2960

M. JACQUES TÉTREAU :

Oui. Oui. Bien, en fait, quand on statue que ce n'est pas dommageable pour telle espèce ou telle espèce, est-ce que les études ont été faites sur le terrain ou c'est des études théoriques? Parce qu'au Québec, à ce que je sache, des éoliennes de 200 mètres de hauteur, il n'y en a pas.

2965

Puis tout à l'heure, il y a un intervenant qui parlait qu'une distance à des infrasons, bien, c'est 500 mètres pour les humains. Puis si je me tiens à... bien, moi, j'étais sous l'idée qu'à 60 mètres, on pouvait planter une éolienne proche d'un marais. Je me disais que la pauvre petite grenouille qui reste là-dedans, on est loin du 500 mètres pour les infrasons.

2970

LA PRÉSIDENTE :

2975

Donc, je comprends que c'est quand même une question un peu plus générale sur la méthodologie employée pour évaluer les impacts, notamment sur les mammifères. Comment vous réalisez ces évaluations-là? Est-ce que c'est juste des évaluations d'ordre théorique? Est-ce que vous allez sur le terrain? Comment vous réalisez ces études-là?

Puis j'irais, dans un deuxième temps, au niveau du ministère responsable de l'environnement par la suite pour voir qu'est-ce qui est exigé dans la directive en termes d'étude à réaliser pour bien documenter le tout.

2980

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Absolument. Merci pour la question. Donc, d'abord, je peux confirmer que l'ensemble des études et puis l'évaluation d'impact, évidemment, ont tenu compte de l'implantation d'éoliennes de 200 mètres de hauteur, donc d'éoliennes de la taille qui sont considérées pour l'implantation dans le projet.

2985

Mais maintenant, je passerais la parole à monsieur Féret, qui va pouvoir nous donner un portrait un peu plus global, justement, des inventaires qui ont été réalisés et puis des méthodologies générales de l'évaluation d'impact.

2990

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Féret?

2995

M. MATTHIEU FÉRET :

Oui. Donc, Matthieu Féret, chez Pesca Environnement. Donc, effectivement, au niveau des espèces fauniques en particulier, c'était une partie de la question de monsieur Tétréault, il y a une revue, donc, des espèces qui sont potentiellement présentes.

3000

En accord avec la directive du Ministère et de certains protocoles d'inventaire, il y a des activités terrain aussi qui sont effectuées pour confirmer la présence de certaines espèces en particulier, et qu'elles font l'objet d'une attention particulière en suivant des méthodes qui sont standardisées au Québec.

3005

Donc, ça va toucher différents groupes d'espèce. Donc, il y a des données terrain, vraiment, spécifiques au site qui sont récoltées.

3010 Sinon, au niveau de l'étude, l'évaluation de l'impact en tant que tel, il y a effectivement une revue des risques potentiels. On se tient à jour au niveau de la littérature scientifique, on se tient à jour de ce qui se passe en Europe, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde, en Australie.

3015 Donc, il y a une connaissance, il y a une compréhension de qu'est-ce qui peut arriver quand les éoliennes sont de plus en plus grandes, en fait. Donc, effectivement, on est capable d'anticiper. Il y a aussi tout l'historique québécois spécifiquement qu'on recense ici.

3020 Je tiens à mentionner aussi, monsieur a parlé des simulations sonores ou des simulations visuelles : évidemment, tout cela est fait en considérant la hauteur mentionnée par monsieur Alary-Paquette. Donc, au niveau sonore, au niveau des paysages, on tient aussi compte de la dimension anticipée des éoliennes.

LA PRÉSIDENTE :

3025 Peut-être juste pour compléter la question de monsieur Tétreault : là, on parle d'éoliennes de 200 mètres de hauteur, donc de modèles qui varient entre 6 et 7 mégawatts. Au Québec, est-ce qu'on a ce type d'éolienne là de déjà installé dans un parc?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3030 Je peux confirmer qu'on a un... Boralex est partenaire avec la nation innue pour l'implantation du projet éolien Apuiat, sur la Côte-Nord, qui compte des éoliennes de taille très comparable.

LA PRÉSIDENTE :

3035 Hum, hum. Est-ce que ce parc-là est en exploitation depuis... depuis combien de temps?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3040 Il est construction avancée.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, on n'a pas nécessairement de suivi en lien avec l'exploitation de ce parc-là pour documenter les impacts, disons, de l'exploitation?

3045

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Non, effectivement.

3050

LA PRÉSIDENTE :

Mais monsieur Féret faisait allusion à une veille, en fait, à l'international. J'imagine que ce type d'éolienne là, je crois, qui est dit de dernière génération, j'imagine que c'est implanté ailleurs dans le monde puis qu'il y a une certaine documentation de ces impacts-là?

3055

M. MATTHIEU FÉRET :

Cette revue-là est faite sans forcément avoir le même modèle exactement, par exemple, d'éolienne que ce qui est anticipé ici. On travaille avec des modèles plutôt génériques, des hypothèses un peu plus génériques.

3060

On observe aussi des tendances. Dans le contexte de l'étude d'impact de Charlevoix, ce qu'on a fourni aussi comme information, c'est une étude aux États-Unis où il y a... je cherche le mot français, mais il y a eu du *repowering*, c'est-à-dire des éoliennes qui étaient de plus petite capacité qui ont été... la capacité a été augmentée, donc avec des rotors plus grands.

3065

Et c'est intéressant au niveau des oiseaux et des chauves-souris, par exemple, parce que ça donne un comparatif *in situ*, vraiment pour un site très spécifique, de, par exemple, des taux de mortalité qu'on pourrait anticiper. Donc, c'est le genre d'étude qu'on vient utiliser et considérer dans l'évaluation des impacts.

3070

LA PRÉSIDENTE :

3075 Mais est-ce que c'est des éoliennes qui sont comparables en termes de puissance? Là, vous parlez de rotors qui sont augmentés en termes de... mais est-ce qu'au final, on peut parler de comparables entre 6 et 7 mégawatts ou...? Juste pour voir ce qui existe comme données, présentement.

3080 **M. MATTHIEU FÉRET :**

Je vais vous revenir avec la référence exacte pour ne pas induire la commission en erreur.

LA PRÉSIDENTE :

3085 Très bien, merci. Donc, juste, peut-être pour compléter, Madame Pitre, au Ministère, par rapport à la directive, pour répondre à la question de monsieur Tétreault, par rapport à la méthodologie qui doit être employée pour documenter les impacts sur le milieu naturel, notamment, qu'est-ce que vous exigez?

3090 **Mme KAROLANE PITRE :**

3095 Donc, Karolane Pitre, du ministère de l'Environnement. En termes de ce qui est de la faune, c'est vraiment les inventaires sur la présence de la faune et les impacts potentiels. Madame Masson, de la Direction de la gestion de la faune, pourrait peut-être nous présenter juste brièvement, en lien avec, justement, tout qu'est-ce qui est climat sonore et la faune, au Ministère, les données qu'on utilise.

LA PRÉSIDENTE :

3100 Puis nous préciser si, en fait, ce qui est exigé a été fourni par l'initiateur du projet.

3105 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Oui, parfait. Andréanne Masson, au secteur faune, du ministère de l'Environnement. En fait, quand on a eu le dépôt des études d'impact portant sur le parc Des Neiges, on a fait un tour de roue sur la littérature, sur l'impact du bruit en lien avec différentes espèces.

3110

Ce qu'on remarque, c'est que les bruits constants tels que font les éoliennes, c'est très peu documenté.

3115

L'abondance des études venant porter sur, mettons, les bruits qui peuvent être soudains, tels plus les motoneiges ou les autoroutes, avec l'utilisation, par exemple, du frein Jacobs par les camions, sont abondants dans la littérature, et on voit qu'ils peuvent avoir un impact.

3120

En termes d'impact, c'est sûr que de par leur spécificité, le caribou est vraiment une espèce très sensible, tandis que l'orignal, on voit dans la littérature, c'est que, oui, il va être incommodé par le son, mais encore une fois, je répète que c'est vraiment des sons plus soudains qu'un bruit blanc tel qu'une éolienne.

3125

Il y a peu d'études qui ont été faites, soit avec les parcs éoliens présents ou même à l'international.

Et puis pour le cerf de Virginie, on voit que c'est quand même une espèce qui reste, somme toute, assez tolérante aux impacts ou bien aux activités humaines.

3130

Alors, ça, c'était pour la question des mammifères. C'est les volets qu'on a regardés. Et à ce niveau-là, il n'y a pas d'études qui n'ont pas été réalisées par Boralex qui avaient été demandée par le gouvernement du Québec. L'ensemble des demandes ont été répondues à cet effet-là.

3135

Portant sur les oiseaux, j'aurais tendance à vous référer à Environnement Canada, qui est plus spécialisé dans ce domaine-là. Donc, je laisserais à eux le plaisir de répondre.

Et sinon, j'ai cru comprendre que la question portait aussi sur les insectes, il y avait une

préoccupation portant sur les insectes. Le champ d'expertise du ministère de l'Environnement portant sur les insectes s'arrête vraiment aux espèces qui ont un statut.

3140 Donc, dans le parc Des Neiges – Secteur Charlevoix, il n'y a pas d'espèces à statut, d'insectes dont l'habitat peut être potentiellement présent. Donc, ce n'est pas un enjeu qui a été considéré dans le cadre du parc.

3145 Ceci dit, s'il y avait eu un potentiel d'habitat pour une espèce d'insecte menacée ou vulnérable, il aurait pu y avoir des enjeux, mais ce n'est pas le cas actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

3150 Très bien, merci de la précision. Donc, je comprends que ce n'est pas juste... en fait, Monsieur Tétreault, pour répondre à votre question, ce n'est pas juste des évaluations théoriques, c'est qu'il y a des inventaires qui sont demandés selon certaines espèces.

3155 Puis ça m'amène peut-être à une dernière question avant de passer à la pause, pour le ministère responsable de l'environnement, justement : on a remarqué que la directive, justement, prévoit la caractérisation de plusieurs éléments du milieu naturel. On pense aux milieux humides et hydriques, on pense à certaines espèces floristiques à statut particulier, la salamandre, les poissons dans les cours d'eau.

3160 Ces demandes de caractérisation là ou d'inventaire, selon ce qu'on a pu lire à travers les documents qui venaient à la recevabilité, sont demandées à différents moments dans le cadre de la procédure environnementale.

3165 À certains moments, vous demandez les inventaires, comme par exemple pour la grive de Bicknell, au moment de la recevabilité. Pour la caractérisation des milieux humides et hydriques, on reporte ça à l'autorisation ministérielle, même chose pour les espèces floristiques.

 On aimerait, en fait, comprendre qu'est-ce qui fait qu'on exige tel type d'information à un certain moment de la procédure plus tôt et dans certains cas plus tard.

Mme KAROLANE PITRE :

3170

Donc, Karolane Pitre, du ministère de l'Environnement. Je commencerais par préciser pour les milieux humides et hydriques. Il y a quand même des inventaires qui ont été exigés dès maintenant et qui ont déjà été soumis. Donc, juste pour corriger ça.

3175

Oui, il y a une partie, le fin détail, comme on pourrait appeler, vraiment, donc quand l'initiateur de projet aura précisé la position de son infrastructure précisément, donc à l'étape qu'on connaît comme les autorisations ministérielles, là il doit fournir la caractérisation qu'on va dire complète. Donc, 100 % de ce qui pourrait être impacté par le projet directement ou indirectement dans ce qui va être déposé.

3180

Ensuite, à savoir pourquoi certaines choses sont demandées à certains moments et d'autres à l'acceptabilité environnementale, c'est principalement en lien avec la sensibilité de l'enjeu.

3185

Donc, comment je pourrais l'expliquer, par exemple, pour la grive de Bicknell, ça avait vraiment un impact sur la position des éoliennes. Donc, pour nous, ça nous apparaissait vraiment crucial d'avoir l'information dès la recevabilité pour être capable d'émettre un jugement sur l'acceptabilité environnementale à la prochaine étape.

3190

Alors que pour certains enjeux, les mesures, par exemple, qui sont proposées ou les mesures d'atténuation ou les méthodes de travail proposées permettraient d'avoir un certain... donc, si cette composante-là est présente, on va faire telle, telle chose, donc on est à l'aise un peu avec le fait d'avoir l'information précise plus tard, mais toute l'information est demandée.

3195

C'est vraiment, comme vous le mentionnez, seulement le moment où est-ce que c'est demandé. Je ne sais pas si c'est complet comme...

LA PRÉSIDENTE :

3200

Bien, oui, ça répond quand même à la question, mais juste, peut-être, pour préciser un dernier élément par rapport aux espèces floristiques à statut particulier : j'avais cru comprendre qu'advenant

qu'on découvre des occurrences d'espèces à statut, le Ministère était en position, plus, d'exiger de l'évitement.

3205 Donc là, si on parle d'évitement, on parle d'optimisation au niveau du projet. Donc, je me demandais : rendu à l'autorisation ministérielle, c'est quoi la marge de manœuvre au niveau du projet pour faire de l'optimisation quand on est rendu quand même au moment des travaux?

Mme KAROLANE PITRE :

3210 Oui. Votre compréhension est la bonne. Donc, en cas de découverte qu'on pourrait dire fortuite d'une espèce à statut particulier floristique, c'est l'évitement qui doit être mis en œuvre. Cette décision-là vient vraiment en fonction de la susceptibilité de retrouver l'espèce dans le milieu. Donc, il y a quand même caractérisation de l'habitat qui est faite par l'initiateur de projet.

3215 Puis en collaboration, justement, avec la direction responsable, il y a une évaluation qui est faite, à savoir si ça peut... pas « reporter », mais plus une gestion de risque, si on veut, à savoir : est-ce que c'est vraiment susceptible de trouver cette espèce-là ou c'est vraiment un très, très faible risque de rencontrer? Donc, s'il n'y a pas l'habitat, ça serait impossible, finalement, d'avoir l'espèce, donc...

3220

LA PRÉSIDENTE :

Mais je comprends quand même qu'il y a des inventaires qui vont être réalisés, mais que ces résultats-là, on les a après un éventuel décret...

3225

Mme KAROLANE PITRE :

Oui.

3230

LA PRÉSIDENTE :

... et qu'advenant des occurrences, on pourrait exiger le déplacement de certaines

infrastructures. C'est ma compréhension?

3235 **Mme KAROLANE PITRE :**

Absolument. Donc, c'est à l'initiateur de projet de juger si c'est pertinent pour lui ou s'il sait, dans le fond, qu'il devra éviter l'espèce.

3240 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Monsieur Lessard?

LE COMMISSAIRE :

3245

Oui. Juste pour les milieux humides et hydriques, par rapport à la caractérisation, donc, qui est exigée en vertu de la Loi, 46.0.3, juste clarifier à quel moment vous l'exigez, cette caractérisation-là. Est-ce qu'elle est faite avant que le dossier soit, dans le fond, soumis au gouvernement pour l'autorisation gouvernementale?

3250

Mme KAROLANE PITRE :

Oui.

3255 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Donc, tout ça est fait?

Mme KAROLANE PITRE :

3260

Bien, c'est, comme je disais, c'est vraiment, on peut le voir en deux parties.

3265 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

3270 **Mme KAROLANE PITRE :**

En ce moment, on a l'information nécessaire pour juger de l'acceptabilité environnementale, donc il y a une caractérisation qui est faite, qui est vraiment faite selon les exigences. Puis il y a comme un fin détail qui est soumis en plus, plus tard.

3275 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Mais t'sais, dans le fond, la fameuse séquence éviter-minimiser-compenser, dans le fond, elle est appliquée, dans le fond, avant de soumettre... elle est le plus possible appliquée avant de soumettre le dossier au gouvernement, j' imagine, avec les caractérisations faites sur le terrain?

3280

Mme KAROLANE PITRE :

Oui, absolument.

3285 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. C'est bon. De toute façon, on aura peut-être plus de questions plus tard à ce niveau-là. Merci.

3290 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Merci, Monsieur Tétreault. On vous a tenu en ligne, je vous remercie pour votre participation. On va prendre une pause de 15 minutes, puis on va poursuivre nos travaux par la suite.

3295

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

3300

LA PRÉSIDENTE :

3305

Bonjour. Avant d'appeler le prochain intervenant, peut-être juste vous préciser que dans le discours d'ouverture de la séance de cet après-midi, j'avais annoncé qu'on irait avec une présentation du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les nuisances en lien avec la présence des éoliennes.

3310

À moins que le sujet arrive de participants, compte tenu qu'il y a quand même encore plusieurs inscriptions au registre, je vous dirais que cette présentation-là, on pourrait la reporter à ce soir, puisqu'il y aura une autre séance.

3315

Donc, je privilégierais les interventions qui sont inscrites au registre pour permettre au maximum de personnes de venir poser leurs questions d'ici la fin de la séance. On vise une fin vers 16 h 45 pour permettre de reprendre ce soir vers 19 h.

M. ANTHONI BARBE

3320

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je vais appeler monsieur Anthoni Barbe à la table des intervenants.

3325

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Si vous me permettez, Madame la Présidente, on a la chance cet après-midi d'avoir avec nous monsieur Daniel Fortin et puis monsieur Steeve Côté, qui ont travaillé sur le rapport complémentaire

3330 sur le caribou de Charlevoix, et malheureusement, monsieur Fortin ne pourra pas être avec nous ce soir en personne.

Donc, ce serait une bonne occasion si c'est utile...

LA PRÉSIDENTE :

3335 Je le prends en note.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3340 Oui?

LA PRÉSIDENTE :

3345 Je le prends en note. Si on a des intervenants qui resoulèvent des questions par rapport au caribou, ça sera peut-être le bon moment de présenter ce que vous voulez présenter par rapport à ça.

3350 Mais comme je le disais, au même titre que pour la présentation pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, je vais privilégier les sujets qui seront amenés par les citoyens. Ça va être la stratégie pour la fin de l'après-midi.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3355 Ça marche.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Donc, Monsieur Barbe? Bonjour.

3360 **M. ANTHONI BARBE :**

Bonjour. Bonjour à tous. Merci d'être là.

LA PRÉSIDENTE :

3365

Merci à vous d'être là.

M. ANTHONI BARBE :

3370

Ça me fait plaisir. Ma question, ça concerne encore une fois les caribous et plus le projet dans son ensemble. On a vu en présentation au début que quelle que soit la définition de l'habitat du caribou ou quelles que soient les données télémétriques, même si on ne prend pas les plus vieilles, on se rend compte que le projet, dans tous les cas, est dans l'habitat du caribou, quelle que soit sa définition.

3375

Donc, moi, on sait, projet Des Neiges de Charlevoix, c'est un des trois volets du projet Des Neiges dans son ensemble.

3380

Donc, ma question, ça serait de savoir en quoi le projet Des Neiges volet Charlevoix, il a été pris en compte qu'on était dans une région de l'UNESCO, puis en quoi est-ce que ce statut-là qui reconnaît le patrimoine naturel et les paysages a été pris en compte par rapport aux autres projets.

3385

Est-ce qu'il y a eu quelque chose de spécifique pour la région ou est-ce qu'on a traité ce projet-là comme tous les autres projets, sans tenir compte de ce statut-là particulier?

LA PRÉSIDENTE :

3390

Très bien. Je vais commencer par adresser la question à monsieur Alary-Paquette, à savoir comment tout ça a été pris en compte, la désignation de l'UNESCO, de la MRC de Charlevoix, par rapport à votre projet.

Puis après ça, on pourra aller voir du côté de monsieur Chaîné, s'il y a des compléments

d'information à ce sujet-là, puisque la MRC semble être impliquée dans cette démarche.

3395 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Tout à fait, merci. Donc, oui, donc effectivement, on a su assez rapidement, en fait, que le projet s'insérait à l'intérieur d'une région de la biosphère de l'UNESCO. Je peux aussi confirmer que le personnel de la région de la biosphère de Charlevoix a été rencontré à deux reprises dans le cadre de rencontres bilatérales.

3400

Une de ces rencontres-là a eu lieu en 2022, peu de temps après le dépôt de l'étude d'impact, pour présenter, justement, les résultats de l'étude d'impact. Et la dernière a eu lieu en fin 2024, en fait, et a présenté, en fait, les mises à jour du projet, les mises à jour relatives aux inventaires qui ont été réalisés, aux études complémentaires qui ont été réalisées, et cætera.

3405

Et puis au fil de ces rencontres-là, évidemment, il y a beaucoup de questions qui ont été posées. Par contre, il n'y a pas d'incompatibilités qui nous ont été soulevées de la part du personnel entre l'implantation d'un projet éolien dans la région et puis ce caractère-là de région de biosphère.

3410 **LA PRÉSIDENTE :**

Sans parler d'incompatibilités, est-ce que vous avez dû faire certains ajustements pour respecter les critères de cette désignation-là ou pas du tout?

3415 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Non, je dirais que non, pas du tout, effectivement. Effectivement. En fait, il n'y a pas de demandes qui ont été formulées à cet effet-là.

3420 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Monsieur Lessard?

LE COMMISSAIRE :

3425

Oui. Peut-être, bien, je vais vous la poser à vous, peut-être, la question. Corrigez-moi, on a cru comprendre hier quand même que dans cette mécanique-là, il y avait un mécanisme. Donc, en 2027, il y aurait une forme de renouvellement, de révision de cette désignation-là. Est-ce que ça a déjà été discuté, justement, avec la région de la biosphère de Charlevoix? Ça vous dit quelque chose?

3430

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Je n'ai pas souvenir que ça a été discuté.

3435

LE COMMISSAIRE :

O.K. Puis au niveau de la... bien, ça, c'est madame Campeau, je pense, qui a soulevé ça, que, c'est ça, on se posait la question, ça, je vais aller du côté de la MRC. Monsieur Chaîné, est-ce qu'effectivement, il y a un processus qui va devoir être mis en branle pour renouveler cette désignation-là? Est-ce que ça vous dit quelque chose?

3440

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

Oui, Stéphane Chaîné, MRC de Charlevoix. Régulièrement, le statut de région de la biosphère est révisé par l'UNESCO. Par contre, c'est vraiment madame Campeau qui peut apporter tous les détails comme tels.

3445

Ce statut-là n'apporte pas d'obligation à la région comme telle. C'est plus comme une obligation morale de tenter de concilier des activités humaines avec la nature comme telle.

3450

LE COMMISSAIRE :

O.K. Puis dans le fond, est-ce qu'un projet de... je la pose à vous, peut-être que si la région de la biosphère dépose un mémoire, ils nous en parleront, mais est-ce que le projet de parc comme tel pourrait avoir une certaine incidence sur l'analyse ou ce renouvellement-là, si on veut, ou...?

3455

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

3460 Ça, je préférerais plutôt laisser madame Campeau répondre à cette question-là.

LE COMMISSAIRE :

3465 O.K. Ça fait que c'est plus à leur niveau, peut-être, qu'on pourrait avoir des renseignements là-dessus.

M. GILLES GAGNON :

3470 Si je peux me permettre, Monsieur, Gilles Gagnon, Ville de Baie-Saint-Paul.

LE COMMISSAIRE :

Oui, oui, bonjour.

3475 **M. GILLES GAGNON :**

3480 Je vais le nommer, mais je n'ai pas osé la dernière fois, je vais le nommer : comme je vous dis, vous savez, Région de biosphère, c'est un organisme représenté par un conseil d'administration. Je suis directeur de la Ville de Baie-Saint-Paul, urbaniste de formation, mais avant même d'œuvrer au sein de la Ville de Baie-Saint... j'ai agi à titre de conseiller, vous savez, en étant directeur général, j'agis au titre de conseiller auprès de mes élus.

LE COMMISSAIRE :

3485 Hum, hum.

M. GILLES GAGNON :

3490 Avant même d'œuvrer au sein de la Ville de Baie-Saint-Paul, j'ai une formation philosophie-éthique de l'environnement. Donc, dans le fond, j'ai été président et j'ai été membre 10 ans de la région biosphère, qui s'appelait « Réserve de biosphère » avant, avec Charles Roberge, qui était l'initiateur du projet.

3495 Donc, dans le fond, on est bien au fait de la situation de la région biosphère. Est-ce que le conseil d'administration et les orientations de la région biosphère aujourd'hui vont dans le même sens que le système de l'UNESCO, ça, c'est à eux de le déterminer.

3500 Mais la région biosphère n'est pas un concept inconciliable avec un développement humain, au contraire, c'est bien important. Dans le fond, ce n'est pas un système de parcs et de systèmes sous cloche. C'est vraiment, c'est un modèle développé surtout européen, où l'homme fait partie intégrale.

3505 Et dans la désignation de la cartographie que madame Campeau pourrait bien vous démontrer, mais qui correspond à ce qu'on a comme information en tant qu'organisme public, et la MRC et la Ville de Baie-Saint-Paul, il y a des zones de conservation pures et dures.

3510 La MRC de Charlevoix est très, très... et Charlevoix Est est très, très privilégiée d'avoir et le parc des Grands-Jardins, et le parc des Hautes-Gorges, et un potentiel parc qu'il va y avoir lieu dans Baie-des-Rochers, en plus d'avoir la réserve faunique des Laurentides.

3515 Mais la partie habitée, la partie tampon permet des usages dans le modèle des... à savoir qu'est-ce qui est l'orientation de la région biosphère aujourd'hui, le conseil d'administration, à la définir, mais à travers le monde, et on pourrait trouver des cas facilement où des éoliennes ont été développées dans des régions biosphère. Ce n'est pas incompatible. Ce n'est pas un système de parcs à l'américaine.

3520 **LE COMMISSAIRE :**

3525 Bon, bien, merci, dans le fond. C'était à vous qu'il fallait s'adresser pour répondre plus à nos préoccupations, mais là, si je comprends bien, les critères qui s'appliquent, je suis curieux de savoir les critères qui s'appliquent en général : pour être désigné par l'UNESCO, ça porte sur quoi, à peu près?

M. GILLES GAGNON :

3530 Dans le fond, l'institution, il y a toujours eu, il y a eu des enjeux depuis le début sur le renouvellement de la... dans Charlevoix, je vous dirais qu'à l'origine, si je reviens avec Charles Roberge, l'enjeu majeur que vivait la réserve de biosphère, le principal enjeu, ce n'était pas des animaux, c'était de savoir comment qu'on pouvait avoir un casino dans une région biosphère. Et on a réussi à renouveler les statuts.

3535 Donc, c'est un cahier de charges qui est désigné auprès de l'UNESCO qui démontre, puis c'est là que, dans le fond, le conseil d'administration doit parler, je ne veux pas parler en son nom, mais doit désigner, selon le cahier de charges, des orientations qu'il veut mettre en œuvre.

3540 Mais il ne pourrait pas, j'ose prétendre, il ne pourrait pas prétendre à favoriser des usages où on sort l'humain du territoire, parce que ça ne fait pas partie du modèle des réserves mondiales de la biosphère, où c'est l'homme et la nature qui est mis en œuvre ensemble.

3545 En tout cas, c'est l'interprétation, si je me permets de juste couper versus eux, c'est l'interprétation qu'en ont les instances publiques ici. Et pour nous, quand on parle en tant qu'organisation municipale, ce n'est pas inconciliable.

3550 Même, pire que ça, on pourrait se dire, les débats sont là : est-ce qu'un Club Med peut avoir dans une région biosphère, est-ce qu'un massif peut avoir dans une région biosphère; c'est des enjeux qu'on vit au quotidien, mais qu'on est capable de vivre avec puis de prendre des décisions avec.

LE COMMISSAIRE :

3555 Donc, oui, je vous remercie, puis évidemment, on pourra compléter auprès de l'organisation
directement, mais je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

3560 Monsieur Barbe, votre deuxième question?

M. ANTHONI BARBE :

3565 Oui. Ma deuxième question va faire un peu du millage là-dessus. Tous les exemples qui ont
été mentionnés autres que le projet éolien n'étaient pas dans l'habitat du caribou ou dans l'habitat
d'une espèce protégée, donc il y a peut-être une petite nuance, ou là, peut-être une petite inquiétude
à y avoir pour la pérennité du statut.

3570 Ceci étant dit, on parlait d'exemples de développement dans le monde. Puis j'en arrive avec
ma question, mais j'ai fait une petite recherche, et puis je n'ai trouvé aucun état dans le monde qui
a pris sa région la plus touristique puis qui est allé mettre des éoliennes dedans. Donc, Charlevoix,
à cet effet-là, servira certainement de cobaye pour voir est-ce que ça se passe bien.

3575 Et puis là, la MRC nous a donné son plan d'implantation pour l'éolien, mais j'aurais eu une
requête, c'est qu'ils nous déposent aussi le chapitre 9 de leur plan d'aménagement. Dans le
chapitre 9, c'est la partie sur les intérêts, on a la partie carte spécifiquement, où on a les intérêts
écologiques et esthétiques.

3580 À la page 174, on nous dit, à propos des gorges de la rivière Sainte-Anne, que c'est un site
spectaculaire. Attendez, je vais vous le citer directement, mais c'est un site spectaculaire comparable
au relief des Hautes-Gorges.

LA PRÉSIDENTE :

3585

Mais, Monsieur Barbe, juste pour être certaine de bien comprendre...

M. ANTHONI BARBE :

3590

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Là, vous faites allusion au chapitre 9 du schéma d'aménagement de la MRC?

3595

M. ANTHONI BARBE :

Exactement. Puis ma question porte sur ça, exactement.

3600

LA PRÉSIDENTE :

En fait, vous voulez que ça soit déposé?

M. ANTHONI BARBE :

3605

J'aimerais beaucoup qu'il soit déposé, parce que là, dans le fond, on nous a mis les plans, les documents de la MRC qui allaient dans le sens du projet, mais il y a comme des documents qui existent aussi qui ne portent [phon.] pas...

3610

LA PRÉSIDENTE :

On va le demander à la MRC, comme ça il pourra nous le déposer.

3615

M. ANTHONI BARBE :

Parfait. Oui. Est-ce que je peux quand même...

3620 **LA PRÉSIDENTE :**

De toute façon, je comprends que c'est un document qui est déjà public, mais pour faciliter la consultation des documents...

3625 **M. ANTHONI BARBE :**

Oui, c'est ça.

3630 **LA PRÉSIDENTE :**

On va le demander à monsieur Chaîné s'il peut... bon. Monsieur Chaîné acquiesce à la demande, donc je comprends que ça va être déposé.

3635 **M. ANTHONI BARBE :**

Super. Donc, ma question était par rapport à ce document-là. On nous dit, par rapport à la rivière Saint-Anne, que ça forme un lien naturel entre le pôle récréatif du Massif et de Petite-Rivière-Saint-François et le parc national des Grands-Jardins.

3640 Puis on nous dit aussi qu'il y a des interventions particulières qui sont prévues au niveau de la préservation du site.

3645 Donc, ma question, c'est la suivante : en quoi est-ce que la MRC considère que c'est cohérent avec son plan et logique d'aller mettre un parc industriel éolien entre les pôles récréatifs du Massif et du parc national des Grands-Jardins.

LA PRÉSIDENTE :

3650 Parfait. Monsieur Chaîné, donc je pense que la question est assez claire. Je vous laisse répondre.

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

3655 Oui. Donc, ça, un schéma d'aménagement doit contenir un contenu obligatoire qui est défini par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Un des contenus, c'est d'identifier les territoires d'intérêt écologique, historique, culturel, ainsi de suite. Et les caractéristiques géographiques ou topographiques de la vallée de la rivière Sainte-Anne ont été identifiées comme un territoire d'intérêt.

3660 Puis notre rôle en matière d'aménagement, c'est aussi de voir le territoire avec du recul puis d'imaginer tous les scénarios possibles d'aménagement. Puis en effet, on a des pôles récréatifs : le Massif, Baie-Saint-Paul, l'île aux Coudres.

3665 Le corridor fluvial est un corridor récréatif. La vallée de la rivière du Gouffre, à Baie-Saint-Paul, Saint-Urbain, c'est aussi un autre corridor avec des activités, du potentiel récréatif. Et lorsqu'on regarde le territoire, on est capable d'imaginer d'autres corridors récréatifs, donc entre le Massif, à Petite-Rivière-Saint-François, et le parc des Grands-Jardins, via la vallée.

3670 Donc, c'est un potentiel que le territoire a, mais c'est un potentiel qui est aussi sur territoire privé. C'est un potentiel qui a été identifié à l'origine... le schéma a été adopté en 2012 comme tel, entré en vigueur en 2015.

3675 Le potentiel est beaucoup... par exemple, on pourrait imaginer des sentiers de randonnée, soit de la motoneige ou autre chose. Les éoliennes peuvent changer le visuel, les paysages, le milieu. Elles ne bloquent pas comme tel le passage de sentiers récréatifs, linéaires, que ce soit de la randonnée ou de la motoneige ou du canot.

3680 Donc, c'est un choix d'aménagement qui a été fait. Lorsque la MRC a jugé compatible l'implantation d'éoliennes dans le secteur du Séminaire, c'est un choix d'aménagement que la MRC fait en considérant l'ensemble des potentiels du territoire.

On sait que ça change le paysage comme tel, mais le corridor, le potentiel de déplacement du corridor reste là quand même. Donc, c'est un choix d'aménagement fait par la MRC.

3685 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci, Monsieur Chaîné. Merci, Monsieur Barbe.

3690 **M. ANTHONI BARBE :**

Merci.

M. DENIS CANTIN :

3695 Madame la Présidente? Denis Cantin, au Séminaire.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Cantin.

3700

M. DENIS CANTIN :

Juste faire un petit peu de suivi avec ce que monsieur Barbe vient de dire.

3705 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, peut-être un court rectificatif pour...

M. DENIS CANTIN :

3710

Court.

LA PRÉSIDENTE :

3715 Oui. Merci.

M. DENIS CANTIN :

3720 Très court. Je veux juste rappeler que la vallée de la rivière des Neiges et de la rivière Sainte-Anne fait l'objet d'une zone de conservation de ces vallées-là en vertu d'une entente de crédit carbone avec l'Université Laval, qui existe depuis 2015.

3725 Donc, ces zones-là ont été désignées, je parle des vallées, qu'il n'y aura pas de coupe de bois, c'est préservé, et ça fait partie de l'entente avec l'Université Laval que, même, on est sur le point de renouveler.

3730 Alors, c'est une zone que nous, dans le plan d'aménagement, il n'y a pas d'opération forestière qui se fait là. Je peux comprendre qu'il y a des éoliennes sur les cimes, mais la vallée en tant que telle, c'est préservé.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour le complément d'information.

3735

Mme ÉMÉLIE BERNIER

LA PRÉSIDENTE :

3740

Je vais inviter maintenant Émélie Bernier à la table à l'avant. Bonjour, Madame Bernier.

3745 **Mme ÉMÉLIE BERNIER :**

Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Ça me plaisir de vous voir de plus près. Je n'étais pas très loin.

3750 Bien, en fait, j'ignorais que monsieur Fortin était là, donc j'ai adapté mes questions à la présence de ce docteur en géologie, qui est l'auteur qui a réalisé l'*Évaluation de l'impact du projet éolien des Neiges – Secteur Charlevoix sur la population de caribous de Charlevoix et propositions de mesures d'atténuation*. Voilà pour l'intro.

3755 En fait, j'aimerais demander à monsieur Fortin : quels sont les impacts du déboisement de forêts matures sur l'alimentation des caribous en général et plus particulièrement dans le cas qui nous occupe, advenant la remise en liberté, éventuellement, de la horde et sa fréquentation de l'aire visée par le projet de développement éolien?

3760 **LA PRÉSIDENTE :**

Question très claire. Monsieur Alary-Paquette, on va profiter de votre expert sur place pour pouvoir répondre à la question de madame Bernier.

3765 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Oui, merci. Donc, bien, en fait, je proposerais que...

LA PRÉSIDENTE :

3770 Votre présentation?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3775 Une présentation. On pourrait commencer avec une présentation générale sur les impacts du projet sur le caribou, que vous avez déjà vue, qui a été déposée. Et puis en deuxième lieu, il y aurait

une seconde présentation sur le rapport qui a été produit par le docteur Fortin.

LA PRÉSIDENTE :

3780

Ça me va. Ça vous convient, Monsieur Bernier?

Mme ÉMÉLIE BERNIER :

3785

Tout à fait. J'ai oublié de mentionner, ça m'avait été demandé par madame Lavoie, que je suis journaliste pour Les Éditions Nordiques et le journal *Le Charlevoisien*. C'est fait.

LA PRÉSIDENTE :

3790

C'est noté. Allons-y, Monsieur Alary-Paquette.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3795

C'est parfait. Donc, bon, bien, je commencerais donc par revenir un peu sur les analyses cartographiques qui ont été réalisées dans le cadre de l'étude d'impact.

Alors, tout d'abord, sur la carte qu'on voit en ce moment à l'écran, les couches qui ont été présentées dans la présentation générale sont superposées. La zone en hachuré représente l'aire de répartition du caribou dont on a discuté hier.

3800

Maintenant, aire de répartition n'égale pas nécessairement fréquentation, n'égale pas nécessairement non plus habitat convenable potentiel pour une espèce donnée. C'est une zone qui est plus englobante, à l'intérieur de laquelle on doit ensuite valider si, effectivement, une zone précise a un potentiel d'utilisation par l'espèce.

3805

Alors, c'est pour ça qu'on a fait les autres analyses qu'on vous a illustrées hier, c'est-à-dire localisation des zones qui sont ciblées pour la restauration du caribou par le gouvernement provincial, fédéral, et puis superposition des données de fréquentation qu'on avait à notre disposition,

les plus récentes étant celles entre 2004 et 2009.

3810

Donc, ces analyses-là, ensuite, nous ont menés à une évaluation, dans l'étude d'impact, du taux de perturbation dans la zone, qui est celle qui est en rose dans l'image qui est identifiée, qui est délimitée par un rayon de 4 kilomètres autour des éoliennes qui étaient dans l'aire de répartition au moment de cette analyse-là.

3815

Quand on a fait cette analyse, c'était sur la base de l'ancienne configuration du projet, qui comptait 18 éoliennes dans l'aire de répartition.

3820

Donc, ce qu'on a cherché à faire, c'est identifier, donc, la qualité de l'habitat ou le taux de perturbation selon le programme de rétablissement d'Environnement Canada, version 2020. Et puis notre conclusion, comme je l'avais mentionné, c'était que le taux de perturbation permanente dans la zone qui est ceinturée par la... la zone en rose, finalement, est de 98,5 %.

3825

Il y avait, par contre, une branche d'éoliennes qui était située du côté nord-est de la zone de projet qui aurait eu un impact sur une petite portion d'habitat qui n'était pas perturbée par une perturbation permanente, et puis cette branche d'éoliennes là, donc, a été retirée de la configuration du projet pour minimiser l'impact du projet sur le caribou, pour éviter, c'est-à-dire, des impacts sur le caribou.

3830

Et ça a permis de réduire, en superficie, ça a permis de réduire la superficie de perturbations permanentes additionnelles à seulement 0,005 %, qui est dans la zone qui est en rose.

3835

On voit aussi les zones qui sont plus colorées, qui sont en grisé, c'est les zones de coupes forestières récentes des cinq dernières années. Alors, on voit que les éoliennes restantes sont situées dans des zones où il y a beaucoup de chemins forestiers qui sont existants, et où il y a beaucoup de coupes forestières qui ont été réalisées tout dernièrement.

3840

Les zones en orangé représentent des zones qui étaient prévues pour la récolte pendant la saison 2024-2025, donc normalement jusqu'à la fin de l'hiver.

Ça nous amène aux conclusions de l'étude d'impact, que je ne répéterai pas en entier. Et ensuite, il y a eu également l'étude complémentaire réalisée par les professeurs Fortin et Côté, qui sont venus, qui étaient là pour contrevalider la conclusion de l'étude d'impact, et qui arrivent à des conclusions qui sont compatibles, en fait, avec celles de l'étude d'impact.

3845

Cela dit, il y a effectivement toujours 11 éoliennes qui se trouvent à l'intérieur de l'aire de répartition. Donc, il demeure important d'appliquer la séquence éviter-minimiser-compenser.

3850

Pour ce qui est de l'évitement, j'en ai parlé : on a retiré quatre éoliennes complètement de la configuration du projet, on est passé de 72 positions potentielles à 68 positions potentielles. Et puis on en a déplacé deux à l'extérieur de la limite de l'aire de répartition. Donc, on a pu retirer six éoliennes et leurs chemins correspondants de l'aire de répartition.

3855

Pour ce qui est de la minimisation, il y a plusieurs mesures sur lesquelles on s'est penché dans les derniers mois pour minimiser l'empreinte du projet puis optimiser la conception après sa construction.

3860

D'abord, on a cherché à réutiliser au maximum les chemins existants qui existent, qui sont déjà présents dans la zone de projet, en tenant compte évidemment des contraintes de pente, de rayon de courbure, et cætera, qui sont propres à l'éolien, mais on a toujours cherché à utiliser au maximum les emprises qui sont déjà déboisées.

3865

On a aussi cherché à minimiser les largeurs de chemins et les aires d'assemblage des superficies de ces zones-là. Ce qui est prévu, c'est qu'une fois la construction terminée, il va y avoir une revégétalisation qui va se faire sur les talus et également sur quatre mètres de surface de roulement, et un reboisement de l'emprise jusqu'au pied des talus.

3870

Pour ce qui est des aires d'assemblage d'éoliennes, il y a une revégétalisation qui est proposée sur une superficie qui irait probablement entre 50 et 60 % des aires d'assemblage, environ.

Ensuite, ça nous a menés à la compensation, la dernière étape de ce qu'on propose, qu'on a présentée rapidement hier, comme je l'ai mentionné, basée sur la création d'un comité aviseur qui

aurait la responsabilité d'identifier les mesures les plus appropriées.

3875 La mesure phare qu'on propose, c'est la fermeture de chemins forestiers dans des zones qui sont actuellement ciblées par les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que d'autres mesures, comme par exemple la fermeture de chemins en doublon qui se trouvent dans l'aire de répartition, le contrôle de prédateurs qui est une possibilité, et puis également des projets de recherche sur le caribou.

3880 Ça, assorti d'un budget de 1 million de dollars. Voilà. Ça ferait le tour pour cette présentation-ci.

LA PRÉSIDENTE :

3885 Par ailleurs, la commission, elle a quand même plusieurs questions par rapport à ça, mais là, je préfère qu'on donne la priorité aux questions des citoyens. Donc, la question précise de madame Bernier.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3890 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3895 Puis on y reviendra, la commission, avec nos questions en lien avec notamment la compensation que vous venez de présenter. Donc, pour le deuxième volet, je vous inviterais à répondre à la question précise de madame Bernier par rapport aux impacts des coupes de forêts matures, des sapinières matures, sur l'alimentation du caribou forestier.

3900 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Oui. Pour ce sujet-là en particulier, je passerais la parole à Matthieu Féret, qui a... dans le cadre des analyses qui ont été réalisées, il y a des données géomatiques, en fait, sur la caractérisation des types de forêts qui sont affectées par le projet.

3905 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

3910 **M. MATTHIEU FÉRET :**

Oui, merci beaucoup. Donc, effectivement, dans le cadre de l'étude d'impact, il y a le détail des superficies par différents types de... détaillées en fonction des types de peuplements qui sont visés par le déboisement ainsi que des classes d'âge.

3915 Pour ce qui est de l'impact direct sur le caribou, je ne sais pas si on relayait la question, peut-être, à monsieur Fortin qui est présent ici, mais c'est effectivement pris en compte dans l'impact sur le caribou.

3920 L'étude d'impact en tant que telle a pris en compte les impacts potentiels sur les individus et sur son habitat. Évidemment, on a plus concentré les efforts sur la caractérisation de l'habitat en tant que tel.

3925 Je pense l'avoir mentionné hier soir, mais on a fait, dans le courant de l'étude d'impact, une cartographie des habitats potentiels, aussi bien des habitats de mise bas que de rut ou d'hiver. Donc, tout ça a été présenté, effectivement, dans l'étude d'impact et pris en considération dans l'évaluation qui a été faite.

LA PRÉSIDENTE :

3930 D'accord, donc, est-ce que vous voulez profiter de la présence de votre expert sur place pour venir donner un éclairage plus précis sur la question de madame Bernier?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3935 Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3940

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Puis si vous le permettez, il y a une présentation qui a été développée par monsieur Fortin et qui inclut notamment cette information-là.

3945

LA PRÉSIDENTE :

Allons-y. Madame Bernier, vous êtes à l'aise de cohabiter? Ça va bien? O.K.

3950

M. DANIEL FORTIN :

Bonjour. Mon nom...

LA PRÉSIDENTE :

3955

Bonjour. Vous pouvez vous présenter, oui.

M. DANIEL FORTIN :

3960

... est Daniel Fortin. Ça fait plus de 20 ans que je travaille, je fais de la recherche sur le caribou. Je suis ici en marge un peu de mon emploi actuel. Donc, je suis ici parce que je travaille sur le caribou.

3965

PAUSE DE QUELQUES INSTANTS

M. DANIEL FORTIN :

3970 Donc, la façon dont on a fait l'évaluation de l'impact du projet éolien sur la population de Charlevoix est en comparant, en regardant, premièrement, la dynamique de la population dans le temps, dans son aire principale de répartition, et en comparant les caractéristiques de cet habitat-là à celui du milieu du secteur convoité pour le développement éolien.

3975 Donc, la première chose qu'on peut voir, c'est que depuis 2008, la population dans Charlevoix a décliné. Donc, maintenant, comme on sait, la population est maintenant en enclos.

3980 Pour quelle raison est-ce que la population a décliné? On peut voir qu'en 2008, il y avait environ 80 individus, et le milieu devait pouvoir accueillir au moins 130. La raison principale, ce n'est pas la nourriture, mais c'est le niveau de prédation.

3985 Et là, un prédateur important est l'ours noir. Dans Charlevoix, c'est le prédateur principal des faons. Et donc, c'est un prédateur opportuniste qui va principalement chercher de la végétation, se nourrir de végétation, mais s'il y a un faon qui fasse à proximité, bien, il risque d'y avoir un événement de prédation.

3990 Et la végétation qu'il recherche, il va la trouver dans des milieux de feuillus, par exemple, dans des peuplements mixtes, mais également dans des peuplements en début de régénération, comme des peuplements de 6 à 20 ans, par exemple.

3995 Donc, nos études dans Charlevoix ont montré que ces peuplements-là sont riches en petits fruits, et c'est un peu pour ça qu'il y a une sélection qui s'effectue pour ces milieux-là.

4000 Donc, un deuxième prédateur est le loup. Lui, le loup, s'attaque aux adultes et aux faons. Donc, tout à l'heure, l'ours noir, il est dangereux durant six à huit semaines, environ. Le loup, lui, c'est beaucoup plus... bien, c'est toute l'année.

4005 Donc, le loup est favorisé par le développement du réseau routier. Le réseau routier lui permet d'aller plus rapidement. Donc, il a été démontré que la chasse, il devient plus efficace, et aussi, bien, il peut s'aventurer dans des milieux où il n'irait pas nécessairement.

Par exemple, si on fait une route en plein milieu d'un massif dense de forêts de conifères, bien, les loups, habituellement, ne se rendent pas en plein centre de ces milieux-là. Et donc, avec le réseau routier, il a accès à des endroits qui étaient des refuges, essentiellement, pour les caribous.

4005

On retrouve habituellement partout en forêt boréale, parce que le caribou est réparti de façon continue en forêt boréale de l'est à l'ouest, et habituellement, c'est une densité d'environ 0,1 à 0,5 caribou par 10 kilomètres carrés.

4010

À cette densité-là, habituellement, on n'a pas une forte population de loups. Et donc, le caribou est en mesure de se maintenir et d'avoir une population qui peut se maintenir.

4015

Bon. Le loup mange également, comme vous le savez, des orignaux. Et dans l'habitat typique à travers le Canada, le nombre, la densité d'orignaux est environ d'un par 10 kilomètres carrés, là où on retrouve les densités de caribous. C'est à peu près ce qu'on voit. Bon.

4020

Dans Charlevoix, c'est 2,2. Au-dessus de deux caribous, orignaux par 10 kilomètres carrés, simplement, la nourriture, l'orignal est en mesure de maintenir une population de loups sans proie alternative. Donc, c'est suffisant.

4025

Et donc, déjà là, c'est un peu problématique. D'ailleurs, les études montrent qu'avec deux orignaux par 10 kilomètres carrés, normalement, tu ne peux pas t'attendre à avoir une population qui va persister. Une population, une densité d'environ 0,3 individu par 10 kilomètres carrés est ce qu'on pourrait s'attendre pour avoir une population à l'équilibre, population d'orignaux, de loups et de caribous. Donc, on est loin du 0,3.

4030

Donc, ce qui est bon pour l'orignal est à ce moment-là ultimement mauvais pour le caribou. Et l'orignal consomme des feuillus, en bonne partie, et aussi, bon, ça ne fait pas partie du rapport, mais il consomme aussi beaucoup de sapins, par exemple. Puis être dans la sapinière, ce n'est pas une bonne chose, mais ça, ce n'est pas dans le rapport, mais je vous le dis. Il consomme beaucoup de sapins.

Donc, et aussi, les jeunes peuplements, comme on voit à gauche, ici, parce que 5 à 10 ans, 15 ans après une coupe ou un feu, il peut y avoir, et il y a souvent un enfeuillage du parterre de coupe, et à ce moment-là, bien, ça donne de la nourriture supplémentaire à l'orignal.

4035

Donc là, pour résumer : avoir beaucoup de résineux, c'est une bonne chose, résineux, peut-être pas autant de sapins que l'épinette, par exemple, et ensuite, le feuillu, bien, c'est quelque chose d'assez négatif, parce qu'il y a plus de nourriture pour l'ours et davantage pour l'orignal, ce qui bénéficie au loup.

4040

Donc, si on regarde ici, c'est ce qu'on a comme densité ou pourcentage dans l'aire de répartition générale du caribou dans Charlevoix.

4045

Donc, pour répondre à la question : si on coupe une forêt de conifères, ça risque d'augmenter la qualité de l'habitat pour l'ours et pour l'orignal. Donc, c'est cet effet-là qui, ultimement, est problématique pour le maintien d'une population de caribous.

4050

Les perturbations, également, bien, comme je viens de le dire aussi, des peuplements relativement jeunes, ce n'est pas une bonne chose. Et ici, on peut voir qu'il y a beaucoup de perturbations permanentes, de coupes forestières, et donc, le niveau de perturbation total est de loin au-dessus de la valeur préconisée, mais tout au moins soulignée par Environnement Canada.

4055

Parce qu'avec 35 % de perturbation, on peut s'attendre à ce qu'il y ait 60 % des chances que notre population persiste, population de caribous. Et si on augmente ça à 40 %, bien là, c'est pile ou face. 50 % de chances que ça persiste.

4060

Si on continue à augmenter, rapidement, la population a peu de chances de persister. O.K.? Et là, bien, vous pouvez voir qu'on est nettement au-dessus du 35 %. Et la densité d'orignaux est beaucoup trop élevée. Donc, c'est l'ensemble de tout ça qui explique le déclin.

Et là, si on regarde qu'est-ce qui se passe dans le secteur où on vise à faire le projet éolien, bien, on peut voir qu'il y a moins de résineux, donc moins de forêts matures, davantage de forêts mixtes, plus de perturbations totales et trois fois plus d'orignaux.

4065 Donc, on est, je disais, pour avoir quelque chose de stable, c'est .03, bien là... non, non, 0,3 par 10 kilomètres carrés, là on est à 6,6. O.K.? Donc, l'ordre de grandeur est tout simplement...

4070 Donc, la population de Charlevoix, le déclin a démontré que les conditions étaient inadéquates. Pour pouvoir espérer le maintien sur le long terme, l'habitat du secteur visé par le projet est encore pire.

Donc, la mise en place de mesures suffisantes pour le secteur, et pour espérer que le secteur puisse contribuer au rétablissement serait difficile, notamment à cause de la grande quantité de perturbations permanentes.

4075 Juste une parenthèse : Environnement Canada considère que 50 ans après une perturbation humaine, on ne considère plus que c'est une perturbation après 50 ans. Donc, si on décide qu'on ferme des chemins, bien, ça va prendre 50 ans avant qu'on dise qu'il n'y a plus de perturbation à cet endroit-là. O.K.?

4080 Donc, moi, je préconiserais le choix de secteurs alternatifs qui sont moins perturbés. Ça me semblerait l'approche plus prometteuse. Et donc, à mon avis, l'utilisation du secteur ne devrait pas être encouragée. L'utilisation du secteur par les caribous. Parce que c'est un secteur qui, selon moi, est davantage intéressant pour l'original, de loin, que pour le caribou.

4085 Et d'ailleurs, selon ce que je vois dans la littérature, ce qu'ils cherchent à faire, la gestion pour ce secteur-là, c'est d'avoir 2,5... non, attendez un peu. Là, je regarde, mais je crois que c'est, disons, je suis certain de mon chiffre, que cinq, c'est quelque chose qui est visé. Bon. Cinq orignaux par 10 kilomètres carrés.

4090 Et tout à l'heure, on parlait qu'au-dessus de deux, bien, on ne peut pas s'attendre à ce qu'il y ait persistance de la population. Donc, en ce moment, le plan est de faire une gestion qui ne permettra pas à la population de caribous de se maintenir à long terme. Est-ce que ça répond à la question?

4095

LA PRÉSIDENTE :

4100 Bien, j'en profite pour vous demande, Monsieur Fortin, alors que le gouvernement prévoit quand même mettre des mesures en place pour restaurer cet habitat-là dans cette même... à proximité, disons, de cette zone-là, est-ce que vous considérez que ces efforts-là sont investis au bon endroit?

M. DANIEL FORTIN :

4105 Bien, moi, je pense que ça prend une étude pour savoir où est-ce qu'ils devraient être investis. Et, bien, avec mes collègues du Ministère, c'est certain que trouver la meilleure façon possible dans cet environnement-là d'aider au rétablissement de la population, bien, c'est un objectif, je pense, qui peut être atteint.

4110 Selon moi, ce n'est pas nécessairement en commençant dans le sud de l'aire de répartition de la population pour plein de raisons. Notamment, c'est un secteur où il y a déjà l'évidence de cerfs de Virginie. Ça complique énormément les choses. Et dans 30 ans, il va y avoir davantage de cerfs de Virginie, et le coyote va avoir fait son chemin davantage dans ce coin-là.

4115 Moi, je pense qu'encore une fois, c'est d'autres secteurs qui pourraient être plus intéressants. Mais il faudrait voir c'est quoi les alternatives et la meilleure façon de restaurer l'habitat.

4120 Une façon de restaurer l'habitat, habituellement, c'est de commencer avec des... ce qu'on préconise pour faire une coupe forestière, par exemple, ça peut paraître étrange, mais souvent, on ne préconise pas des coupes partielles, oui, mais tu en coupes moins, tu vois plus... ce qu'on va faire, ce qu'on préconise davantage, c'est : faites un secteur avec plein de coupes, mais laissez un secteur avec pas de coupe.

4125 Donc, ce secteur-là, bien, ce n'est pas bon, mais le caribou n'ira pas beaucoup. Alors que ce secteur-là, c'est bien. Donc, si on est en mesure de restaurer de façon à avoir des grands massifs forestiers qui sont intacts, bien, ce serait la meilleure chose à faire.

4130

Et c'est les gens du Ministère, Caroline, notamment, Hins, qui connaît très bien le secteur et qui est beaucoup plus à même que moi de dire où est-ce que ces interventions-là devraient prendre place.

LA PRÉSIDENTE :

4135

Très bien. Merci.

LE COMMISSAIRE :

4140

Bien, justement, je ferais juste un petit lien avec la présentation qu'on a eue en début de séance.

M. DANIEL FORTIN :

Oui.

4145

LE COMMISSAIRE :

Justement, on voyait une carte, on voyait un peu le projet pilote puis l'intention de désigner... bien, ce que je comprends, c'est qu'il y a une intention de désigner éventuellement ce territoire-là comme étant l'habitat, donc il deviendrait protégé.

4150

Mais là, j'essaie juste de faire un lien avec ce que vous dites. Voyez-vous la pertinence de désigner cet habitat-là jusqu'à cette ligne-là qui n'est quand même techniquement pas le projet?

M. DANIEL FORTIN :

4155

Bien, il faut voir c'est quoi les alternatives.

4160 **LE COMMISSAIRE :**

Hum, hum.

4165 **M. DANIEL FORTIN :**

Parce que la gestion du caribou se fait sur de très grandes superficies. Et donc, il faut voir c'est quoi les alternatives. Et j'aurais... bien, il faut voir c'est quoi les... j'aime mieux... je n'ai pas évalué les alternatives. Ce que je peux vous dire, c'est que ce milieu-là est de faible qualité.

4170 **LE COMMISSAIRE :**

Parce qu'il est déjà fortement impacté?

4175 **M. DANIEL FORTIN :**

Oui. Notamment, ce n'est pas très facile de déterminer la densité d'orignaux... excusez-moi, c'est exactement le contraire. La densité de loups et la densité d'ours noirs, ce n'est pas très, très facile à évaluer. La densité d'orignaux, c'est beaucoup plus facile. Et on sait que la densité d'orignaux est au moins trois fois trop élevée.

4180 **LE COMMISSAIRE :**

4185 Puis par rapport à la mesure de compensation, par exemple, ce que vous mentionnez, donc des chemins, vous dites qu'on va restaurer, dans le fond, un deux kilomètres : est-ce que c'est une mesure, ça, intéressante?

M. DANIEL FORTIN :

4190 Oui.

LE COMMISSAIRE :

Puis sur combien d'années ça deviendrait, comment je dirais, utile ou viable pour le caribou?

4195

M. DANIEL FORTIN :

Bien, les loups peuvent utiliser... bien, ça dépend de quelle façon est-ce que c'est... quand on pense fermer des chemins, je pense que ce n'est pas le sens de votre question...

4200

LE COMMISSAIRE :

Bien...

4205

M. DANIEL FORTIN :

Mais fermer des chemins pour les motoneiges ou quoi, bon, ça, c'est une chose, le dérangement, mais c'est davantage pour réduire l'utilisation par le loup. Et ça, bien, ça peut prendre quand même plusieurs années.

4210

Comme je disais tout à l'heure, en théorie, selon Environnement Canada, c'est après 50 ans que ça ne sera plus considéré comme une perturbation.

LE COMMISSAIRE :

4215

O.K.

M. DANIEL FORTIN :

4220

Donc, mais il peut quand même y avoir des choses qui sont faites, comme par exemple réduire le potentiel d'enfeuillement de certains secteurs, favoriser... donc, il y a des choses à faire pour peut-être accélérer le processus. Ça, c'est certain.

4225 Et où est-ce qu'on devrait choisir les chemins, encore une fois, comme j'ai dit, c'est pour essayer d'augmenter la connectivité le plus possible de grands massifs et de réduire l'utilisation dans des secteurs qui pourraient entraîner le caribou ou encore les loups vers des secteurs qui sont fortement utilisés par le caribou.

LE COMMISSAIRE :

4230 O.K. Mais je le repose bien simplement : dans le fond, la mesure de compensation proposée par rapport aux chemins pourrait être viable?

M. DANIEL FORTIN :

4235 Oui, oui. Oui. Absolument.

LE COMMISSAIRE :

4240 Ça prendrait 50 ans. Dans le fond, c'est ça que je veux juste comprendre.

M. DANIEL FORTIN :

4245 Bien, l'impact se ferait probablement sentir avant 50 ans. Oui.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Mais...

4250 **M. DANIEL FORTIN :**

4255 Quand exactement, ce n'est pas complètement clair. La majorité des travaux qui ont eu lieu sur le sujet, ça a eu lieu dans l'Ouest, et la situation est différente dans l'Ouest quand même, mais ils ne démontrent surtout pas tant à quel moment est-ce que ça va devenir intéressant ou plus intéressant pour le loup, mais ils démontrent surtout une augmentation d'efficacité du loup. Donc...

LE COMMISSAIRE :

O.K. Oui. Mais théoriquement, c'est un 50 ans, vous semblez dire, pour dire qu'il n'y a plus de perturbations?

4260

M. DANIEL FORTIN :

Bien, à 50 ans, ça devrait être comme une forêt. Comme une autre forêt.

4265

LE COMMISSAIRE :

C'est bon. Merci.

M. DANIEL FORTIN :

4270

Mais donc, avant ça, je dirais.

LE COMMISSAIRE :

4275

Merci.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4280

Si je peux me permettre, comme monsieur Fortin le mentionnait, il y a plusieurs méthodologies qui sont possibles pour la fermeture de chemins.

4285

Et puis l'objectif de ce qu'on propose, la création d'un comité aviseur qui, on le souhaite, inclurait des représentants du ministère de l'Environnement, secteur faune, serait justement d'identifier les mesures les plus porteuses qui seraient susceptibles d'avoir l'impact positif le plus important possible pour l'aire de Charlevoix, dans les conditions actuelles et dans les secteurs, également, qui sont les plus porteurs.

LA PRÉSIDENTE :

4290 Merci pour les précisions. Donc, je reviens vers vous, Madame Bernier, après beaucoup d'information. Je vous invite à poser votre deuxième et dernière question, et puis on va clore la séance là-dessus.

LE COMMISSAIRE :

4295 Merci.

Mme ÉMÉLIE BERNIER :

4300 J'avais cinq questions, mais je vais aller ailleurs un petit peu. Pas très loin, mais je vais aller un petit peu ailleurs.

LA PRÉSIDENTE :

4305 Mais on poursuit nos travaux ce soit dès 19 h. Donc, vous pouvez revenir vous réinscrire si vous avez d'autres questions.

Mme ÉMÉLIE BERNIER :

4310 Oui. Parfait. Alors, là, on m'a indiqué qu'Environnement et Changement climatique était disponible par écrit, donc j'espère que, peut-être, ma question pourra leur être relayée. Mais je la poserais à l'initiateur, si vous me le permettez, merci.

LA PRÉSIDENTE :

4315 On va prendre la question en note, puis on va se faire un devoir de la relayer à Environnement et Changement climatique Canada, puis ils vont pouvoir rendre leur... les réponses seront rendues publiques sur notre site quand même rapidement, donc...

4320 **Mme ÉMÉLIE BERNIER :**

Parfait. Excellent. Dans le fond, ma question concerne un éventuel décret d'urgence visant à protéger l'habitat du caribou boréal. Je me demande, je demande à l'initiateur : quels seraient les impacts de l'adoption d'un tel décret sur le projet dans sa mouture actuelle, selon le stade d'implantation, évidemment considérant que ce projet-là va de l'avant?

4325

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Je crois que vous avez même un support visuel qui démontre un peu les zones d'application de cet éventuel projet d'urgence. Pas de « projet d'urgence », mais de décret d'urgence.

4330

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui. Oui, tout à fait. On va vous le...

4335

LA PRÉSIDENTE :

Ça pourrait peut-être aider madame.

4340

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

On va vous le partager à l'instant. Donc, les zones provisoires qui sont ciblées par le projet de décret d'urgence qui vient terminer ces consultations, en fait, en ce moment, selon nos informations, sont celles qui sont indiquées en rouge sur la carte.

4345

Alors, on voit qu'elles se concentrent, en fait, plus du côté ouest de l'aire de répartition et puis du côté nord-est également, dans le secteur du parc de Grands-Jardins, Hautes-Gorges de la rivière Malbaie.

4350

Et puis donc, l'éolienne de la configuration actuelle, là, qui serait la plus proche des limites des

secteurs en rouge que vous voyez en ce moment sur la carte, se trouverait à 12,5 kilomètres de cette frontière-là. Donc, la zone de projet est très loin à l'extérieur des zones qui sont ciblées par le décret d'urgence.

4355

Mme ÉMÉLIE BERNIER :

Peut-être juste en complément, rapidement : est-ce que le décret pourrait concerner les territoires privés comme le Séminaire de Québec ou on est encore... la seigneurie de Beaupré?

4360

LA PRÉSIDENTE :

Ça, cette question, on pourra l'acheminer à Environnement et Changement climatique Canada, mais selon les informations dont vous disposez, est-ce que le décret pourrait s'appliquer en territoire privé? Est-ce que vous avez cette information-là? Mais on va la faire valider, comme je vous dis, Madame Bernier.

4365

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Selon... non, c'est ça, selon les informations dont on dispose, effectivement, les terres privées et d'autres types de territoires, également, sont exclus des zones qui étaient considérées. Cela dit, il y a toute une évaluation qui a été faite par Environnement Canada qui serait sûrement en mesure de mieux vous partager.

4370

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous. Donc, on va mettre fin à la séance de cet après-midi pour nous laisser le temps de reprendre à temps pour 19 h. Donc, les personnes qui n'ont pas eu le temps de passer qui sont inscrites au registre, je vous invite à aller voir Mathieu Giroux et Karine Lavoie à l'arrière de la salle pour si vous êtes disponibles ce soir pour qu'on puisse prioriser vos interventions.

4375

4380

Donc, je vous remercie encore une fois pour votre participation et pour votre soutien dans les réponses, l'équipe de l'initiateur et les personnes-ressources présentes, et merci à l'équipe du BAPE.

On se retrouve tout à l'heure. Merci.

4385

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 JANVIER 2025 À 19 H

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifie sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques, le tout pris par moi au moyen de la sténotypie au meilleur de la qualité sonore et technologique de la visioconférence et conformément à la loi.

4390

ET J'AI SIGNÉ :

4395



Marie-Claire Pinet, s.o.